

# CORRUPTION

**Comment pouvons-nous envisager une lutte préventive pour une société camerounaise plus juste ?**



On me demande 35000 Fcfa pour l'APE. A cette allure aucun de nos enfants n'ira à l'école cette année.

.. Et la gratuité de l'école, qu'est ce qu'on en fait ?

**DEBARRASSONS NOS ECOLES DE LA CORRUPTION**

# ACRONYMES

- ACERAC** : Association des Conférences Episcopales d'Afrique Centrale
- ACI** : Association Culturelle Islamique
- APE** : Association des Parents d'Elèves
- ARMP** : Agence de Régulation des Marchés Publiques
- CENC** : Conférence Episcopale Nationale du Cameroun
- CEPCA** : Conseil des Eglises Protestantes du Cameroun
- CHOC** : "Changer d'Habitude, s'Opposer à la Corruption"
- CIPCRE** : Cercle International pour la Promotion de la Création
- CONAC** : Commission Nationale Anti-Corruption
- CSIC** : Conseil Supérieur Islamique du Cameroun
- FACTS** : Fight Against Corruption Through School
- FEMEC** : Fédération des Eglises et Missions Evangéliques du Cameroun
- FENASCO** : Fédération Nationale du sport scolaire
- ILCC** : Institutions de Lutte Contre la Corruption
- IPC** : Index de Perception de la Corruption
- ITIE** : Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
- NST** : Notes sexuellement transmissibles
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- OSC** : Organisation de la Société Civile
- PWYP** : Publish What You Pay
- RDC** : République Démocratique du Congo
- SNH** : Société Nationale des Hydrocarbures
- SNJP** : Service National Justice et Paix
- TI** : Transparency International

# TABLE DES MATIERES

<b>LES ACRONYMES</b>	3
<b>TABLE DES MATIERES</b>	4
<b>PREFACE</b>	6
<b>AVANT – PROPOS</b>	8
<b>1. QUELQUES APPROCHES DEFINITIONNELLES DE LA CORRUPTION :</b>	
<b>CE QUE LE MOT CORRUPTION VEUT DIRE</b>	14
1.1. Approche sociologique	16
1.2. Approche juridique	17
1.3. Approche philosophique	21
<b>2. LES CAUSES DE LA CORRUPTION AU CAMEROUN</b>	27
2.1. Les causes politiques	28
2.2. Les causes institutionnelles et judiciaires	31
2.3. Les causes économiques	34
2.4. Les causes socioculturelles	36
<b>3. LES MANIFESTATIONS DE LA CORRUPTION DANS LA SOCIETE</b>	42
3.1. Dans le secteur de la santé	42
3.2. Dans le secteur de l'éducation nationale	44
3.3. Dans le système judiciaire	48
3.4. Dans le secteur de la Police	50
3.5. Dans les services administratifs	51
3.6. Dans le secteur de l'exploitation des ressources naturelles	53
3.7. Dans les marchés publics et la douane	55
<b>4. LES CONSEQUENCES DE LA CORRUPTION SUR LE PAYS</b>	60
4.1. Sur le plan politique	61
4.2. Sur le plan économique	62
4.3. Sur le plan Socio-culturel	65
<b>5. LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</b>	68
5.1. Dans le secteur de la santé	69
5.2. Dans le secteur de l'Education Nationale	70

5.3. Dans la Police et la Justice	71
5.4. Dans l'administration publique.	72
5.5. Dans le secteur de l'exploitation des ressources naturelles	73
5.6. Dans les marchés publics et la douane.	75
<b>CONCLUSION</b>	<b>78</b>
1. L'Etat	78
2. Les institutions internationales	80
3. Les communautés religieuses	81
4. La société civile	82
5. Les citoyens	83
6. Et quant à toi, tu es interpellé !	85
Références bibliographiques	91

## PREFACE

Voici déjà une quinzaine d'années que le voile a été levé sur la criminalité de la corruption au Cameroun. Dans cette perspective, de nombreuses actions de lutte ont été menées par des acteurs de tous bords pour son éradication, notamment par les Evêques du Cameroun, à travers leur lettre pastorale de 2000 aux chrétiens et à tous les hommes de bonne volonté sur la corruption.

Le Service National Justice et Paix n'est pas en reste, mais, à la suite des évêques, il s'est aussi engagé dans cette bataille de grande envergure pour notre pays. Que ce soit par ses publications sur la question dans son magazine trimestriel «*Le Lien Nkeng Shalom*», ou bien par des plaidoyers, des ateliers de formation et des campagnes de sensibilisation sur ce fléau, etc., il a participé de plusieurs manières à la lutte contre la corruption.

Ce document qu'il nous propose s'inscrit dans la perspective de cette même bataille dont il tente ici de récapituler les actions, d'en faire le point et d'indiquer la route pour poursuivre le combat.

«Comment pouvons-nous envisager une lutte préventive pour une société camerounaise plus juste ?» C'est à travers ce questionnement que ce document livre ici toute son expertise sur le sujet. Son apport s'articule autour de cinq axes majeurs. En plus des approches définitionnelles à travers lesquelles il tente de dire la corruption, l'ouvrage se penche sur l'analyse des causes multiples de la corruption dans un pays où elle a dressé son nid. L'analyse des manifestations de cette gangrène lui permet ensuite de montrer comment se pratique la corruption dans le quotidien des camerounais, comment elle se reproduit ou se perpétue dans nos administrations publiques, et dans bien des secteurs sociaux où les citoyens sont livrés à des bourreaux qui les asservissent par cette pratique. Une approche des conséquences de la corruption lui permet de mesurer le coup du fléau sous des angles aussi variés que l'angle politique, l'angle économique et l'angle socioculturel. Ainsi, l'on peut se rendre à l'évidence que la corruption a ruiné l'économie du pays, qu'elle a brouillé les règles du jeu démocratique, et a renversé les valeurs culturelles du pays, en prenant

en otage le système éducatif. C'est après avoir ainsi permis de comprendre les jeux et les enjeux de la corruption que les auteurs nous montrent des pistes pertinentes pour poursuivre le combat, afin de faire tomber ce monstre géant qui compromet l'avenir des générations futures. De ce fait, d'un secteur public à l'autre, ils indiquent les actions les plus appropriées et les plus salutaires dans ce combat. Tels sont les multiples aspects abordés ici, et qui font la richesse du document.

Au vu de tout ceci, j'estime que l'ouvrage, avec le soutien de *Mensen met een Missie*, vient mettre entre les mains des citoyens camerounais, des organisations de luttres contre la corruption et des pouvoirs publics un outil très précieux, non seulement pour la compréhension de cette gangrène, mais aussi, pour son éradication de notre pays.

Je suis de ce fait persuadé que ce document constitue une contribution utile, aussi modeste soit-elle, qui permettra aux multiples acteurs de la scène de s'outiller de plus belle, pour des actions plus efficaces.

Il s'agit d'un outil à remettre entre toutes les mains, afin que chacun puisse prendre conscience de la gravité de la situation que vit notre pays.

Il n'y a en effet pas de développement, encore moins d'émergence, fût-elle en 2035, sans cet anéantissement préalable de la corruption. Chercher le développement sans cette éradication préalable, c'est aller à la source chercher de l'eau avec un récipient percé. Le fait étant que l'eau s'échappe aussitôt qu'on la verse dans le récipient. Alors on rentrera toujours à la maison sans eau, jusqu'à ce que le récipient soit réparé, si ce n'est remplacé.

Je t'encourage donc à lire ce document, et à partager ces expériences avec tes proches. Il est d'usage individuel, comme il peut être aussi utilisé dans les groupes de réflexion sur la lutte contre la corruption.

Bonne lecture et surtout bon combat !

**+ Mgr Antoine NTALOU**

*Président de la Commission Episcopale Justice et Paix du Cameroun*

## AVANT-PROPOS

Le thème de la corruption a déjà fait couler beaucoup d'encre et de salive. En effet, différents types d'auteurs y ont penché leurs plumes, ceci peut s'expliquer par le fait qu'au-delà d'être un phénomène destructeur, c'est une tare qui mine toutes les sociétés, et certaines en sont d'ailleurs plus infestées que d'autres, selon les statistiques de l'association *Transparency International*. C'est le cas notamment du Cameroun qui a occupé il y a plus d'une décennie déjà, le rang de premier pays corrompu au monde. Oui, nous parlons effectivement du Cameroun et oui, la corruption est évoquée ici en tant que tare car elle est à un pays ce que la maladie est au corps humain. La corruption ralentit le développement d'une société ; elle contribue à maintenir l'inégalité sociale : «les riches toujours plus riches et les pauvres encore plus pauvres». N'étant plus une réalité qui se pratique dans l'ombre, elle est aujourd'hui exposée au grand jour puisqu'utilisée dans tous les niveaux de la société, il faut même dire que la corruption tend à se positionner au même rang que la dignité humaine, comme une valeur inhérente à la personne humaine. Bien qu'aujourd'hui le Cameroun ne soit plus au premier rang de pays le plus corrompu au monde, il n'en demeure pas moins que la corruption est encore un tablier sale dont il a de la peine à se débarrasser. Mais fort heureusement, il s'agit d'une question qui est en train d'être prise à bras le corps par plusieurs pans de la société et au rang de celles-ci, l'Eglise catholique romaine qui est au Cameroun joue un rôle non négligeable.

L'Eglise, qui elle-même n'est pas épargnée par un tel phénomène, contribue à sa façon, à éradiquer le mal. Elle fait usage à cet effet, de méthodes prises tant en amont qu'en aval.

En aval, l'action engagée par l'Eglise est appelée la pastorale préventive qui regroupe un certain nombre de mesures en l'occurrence : l'initiation à la justice sociale qui consiste à enseigner dès le bas-âge la notion de justice ; l'encouragement d'une bonne rémunération du travail ; l'enseignement portant sur la notion de bien public qui est différent du patrimoine personnel ; etc.

La pastorale curative constitue l'action menée en amont par l'Eglise et consiste pour sa part, en des mesures telles que la mise en place d'un procédé de justification et de clarification des biens, la destruction des biens mal acquis par exemple.

A travers toutes ces mesures, on peut se rendre compte que la corruption est devenue un défi pour l'Eglise catholique qui cherche, au moyen du personnel qui la sert, des voies efficaces pour combattre ce fléau.

C'est d'ailleurs ce à quoi s'atèle le présent ouvrage, qui est allé en profondeur sur la question de la corruption au Cameroun. De ce document, il ressort un certain nombre de clarifications conceptuelles de la notion de corruption, mais aussi, des moyens de lutte contre celle-ci, en passant par ses causes, manifestations et conséquences. Déroulement des techniques aussi bien juridique que sociologique, il s'agit d'un document qui montre les différentes facettes que peut revêtir la corruption au Cameroun.

Ce travail est à sa façon, une pierre ajoutée à l'édifice de la lutte contre la corruption que le Cameroun est petit à petit, en train de bâtir.

**David BAYANG**

*Chef de projet lutte contre la corruption*



## INTRODUCTION

Jadis, la corruption était un sujet tabou que l'on ne pouvait pas aborder dans les milieux publics par peur des représailles des pouvoirs publics. Aujourd'hui, elle est devenue un sujet de tous les débats, au point d'être bientôt banalisée. Si les régimes monolithiques camerounais ont longtemps favorisé la grande corruption (celle qui concerne les grosses sommes d'argent) et protégé leurs auteurs, les avancées démocratiques des années 90 ont progressivement levé le voile sur ce qui est devenu unanimement une gangrène sociale à combattre de toute urgence<sup>1</sup>.

C'est ainsi que depuis plus d'une décennie, la question de la corruption est de plus en plus préoccupante au Cameroun, notamment depuis les rapports 1998-1999 de Transparency International (T.I.) qui classaient ce pays au premier rang des 180 pays les plus corrompus au monde. En effet, en 1998 et 1999, cette ONG berlinoise a hissé le Cameroun à la première place du panthéon mondial des pays ayant le plus grand Indice de Perception de la Corruption dans le monde. Ce classement, peu reluisant pour un État, a eu le mérite de lever un pan de voile sur un «*grave problème de morale publique*» pour reprendre l'expression même du Président camerounais Paul BIYA<sup>2</sup>.

Une décennie après, dans le classement 2008, le Cameroun est 141<sup>ème</sup> sur 180 pays. Ce qui montre un changement notable par rapport aux premiers rangs des années sus-citées. Cependant, selon T.I., ce qui compte le plus dans le classement est moins le rang, que la note obtenue. Et le Cameroun a eu en 2008 la note de 2,3/10, note qui, dans la perspective de T.I., maintient notre pays dans une situation préoccupante, dans la mesure où, en dessous de 3/10, la corruption est endémique dans un pays. Or, depuis que la lutte est engagée contre la corruption au Cameroun, nous n'avons pas gagné un seul point. En effet, avec 1,4/10 en 1998, puis 1,5/10 en 1999 et 2,3/10 en 2008, la corruption est restée endémique dans notre pays<sup>3</sup>.

C'est cette situation fort préoccupante au Cameroun qui justifie tout le débat qui en est fait au quotidien, mobilisant des acteurs sociaux de tous bords : universitaires, hommes politiques, acteurs de la société civile, et autres organismes nationaux et internationaux.

<sup>1</sup> C'est la lecture qui se dégage de l'analyse du socio anthropologue camerounais Pierre Titi Nwel, dans La lutte contre la corruption au Cameroun de 1999 à 2008, Yaoundé, PUA, 2009.

<sup>2</sup> Lire à ce sujet le quotidien camerounais Mutation du 13 Décembre 2012.

<sup>3</sup> Selon l'analyse de Pierre Titi Nwel, dans La lutte contre la corruption au Cameroun de 1999 à 2008, Yaoundé, PUA, 2009.

Ainsi, Luc SINDJOUN indiquait déjà que le thème de la lutte contre la corruption avait pris une importance certaine dans le discours idéologique africain. Il y a comme une revanche de l'éthique dans les relations internationales et dans le politique. Les Etats, dans leurs relations internationales, sont déjà jugés à partir de leur gouvernance et de leur Index de Perception de la Corruption. La Banque Mondiale par exemple, les juge par rapport aux catégories macroéconomiques et sur la gestion transparente, car, de ce jugement dépendent les investissements et aides à recevoir<sup>4</sup>. Fabien EBOUSSI BOULAGA et Valentin Siméon ZINGA vont dans le même sens en soutenant que les Etats, dont le Cameroun, se battent à mettre en place des stratégies de lutte contre la corruption, dans le but de soigner leur image telle que vue de l'extérieur, afin de favoriser leur éligibilité aux programmes économiques des institutions financières internationales<sup>5</sup>.

Dans la même perspective, les actions en faveur de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption sont suivies avec attention par les organismes supranationaux qui s'affirment comme des observateurs avertis en la matière et dont les points de vue sont pris en compte à tous les niveaux de la vie internationale. Parmi les organisations internationales les plus reconnues dans ce domaine, il y a Transparency International sus-évoquée, qui fait connaître chaque année le classement des pays par rapport à l'Index de Perception de la Corruption, et la Banque Mondiale qui publie aussi ce qu'elle appelle «Doing Business Indicator» qui est un classement de 178 pays sur la régulation des affaires.

L'action gouvernementale dans cette lutte est la plus importante. Le gouvernement Camerounais a en effet fini par céder à la critique internationale du fléau de la corruption et autres prévarications de mal gouvernance en général, et a initié d'importantes actions de lutte contre la corruption, quoique ces actions soient bien mitigées.

Ainsi, la CONAC a été mise en place comme organisation politico-administrative déclarée indépendante et jouant un rôle central dans le dispositif national anti-corruption au Cameroun, quoique de nombreux organismes internationaux tels que T.I. estiment qu'il «souffre d'une limitation institutionnelle liée à une indépendance peu significative par rapport à

<sup>4</sup> Sindjoun L., "le mouvement anti-corruption est-il à l'abri de la corruption ? », in Comprendre la pauvreté au Cameroun, Yaoundé, PUCAC, 2004, 386 p.

<sup>5</sup> Eboussi Boulaga F. et Zinga V.S., la lutte contre la corruption, impossible est-il camerounais ?, FES, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afriques, 2002, 71p.

l'exécutif »<sup>6</sup>, du fait qu'elle est placée sous l'autorité du Président de la République. Ce qui fait qu'« elle s'écarte des standards internationaux gouvernant les critères d'indépendance caractérisant les organismes publics indépendants »<sup>7</sup>. Il en est de même pour l'« Opération Epervier », une autre initiative gouvernementale, chargée de traquer les détournateurs des deniers publics au Cameroun, mais qui, comme la CONAC, souffre du manque d'indépendance politique et administrative<sup>8</sup>.

L'initiative CHOC, émanation du système des Nations Unies, a été mise en place aussi au Cameroun et ambitionne de mener une lutte effective contre la corruption dans ce pays.

Les OSC et les communautés religieuses ont fait également de la corruption leur cheval de bataille. L'Eglise Catholique en particulier s'avère être la communauté religieuse la plus impliquée sur la question, à travers l'action du Service National Justice et Paix, et les déclarations et lettres pastorales des évêques.

C'est dans cette perspective de son action contre la corruption que le Service National Justice et Paix a initié cette étude qui a une double préoccupation : Rendre compte de la corruption à travers l'analyse de ses causes, manifestation et conséquences, et penser les moyens efficaces de lutte contre cette gangrène qui affecte la quasi-totalité des secteurs sociaux de notre pays.

La particularité de cette brochure est d'être un melting-pot qui combine de nombreuses approches, à la fois sociologique (explicative), morale (pragmatique), mais aussi des propositions d'actions, des comptes rendus et actions menés, des exhortations d'évêques et des propositions d'autres organisations civiles et confessions religieuses, etc. Elle se base sur une analyse documentaire, mais aussi sur quelques faits d'actualité nationale relatifs à la corruption. Son approche pluridisciplinaire lui permet de livrer, sans prétention à l'exhaustivité, les différentes armes utiles à la compréhension et à l'action de lutte contre la corruption au Cameroun.

Basée sur une analyse des travaux effectués par des chercheurs, penseurs et hommes d'action de plusieurs champs sociaux, cette recherche entend

<sup>6</sup> Transparency International, Système National d'Intégrité, Etude de pays, p.75.

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> Ibidem

aborder successivement les différents points ci-dessus énoncés. Il convient au préalable de donner les différentes approches scientifiques de la corruption. Puis une analyse des causes de ce phénomène dans notre pays permettra d'en rendre compte. Ensuite suivra l'analyse de ses manifestations, ce qui permet de saisir le phénomène lors de la lutte contre ce fléau. En dernière analyse, il sera question de proposer les moyens de l'éradiquer des différents champs sociaux infestés, ainsi que le rôle à jouer par chacun des acteurs majeurs de ce champ de combat pour le salut du Cameroun.

Il faut toutefois retenir que nous nous intéressons davantage ici à la corruption dans le secteur public. Ce qui ne signifie pas que celle du secteur privé soit négligeable. Il y a en effet la même gangrène dans les entreprises privées où on donne des pots de vin pour avoir un job, ou pour bénéficier d'un service quelconque. Il y en a autant dans les Eglises, où Evêques, pasteurs, prêtres, catéchistes, et autres autorités profitent de leurs statuts pour arnaquer les fidèles (de manière directe ou non), recevant des dons, ou exigeant des pourboires pour des services qu'ils doivent rendre gratuitement ou bien des services que leurs vis-à-vis ne méritent pas du tout, comme les sacrements. Or comme le dit cet adage français «qui trop embrasse mal étreint», nous avons jugé mieux de circonscrire notre document au seul secteur public qui concerne dans leur grande majorité, voire même dans leur totalité, la masse des citoyens camerounais.

# 1. QUELQUES APPROCHES DEFINITIONNELLES DE LA CORRUPTION : CE QUE LE MOT **CORRUPTION** VEUT DIRE



**D**ans tout projet de combat de la corruption, il est indispensable de définir au préalable ce que l'on entend par la corruption. En effet, si tout le monde prétend savoir par évidence ce qu'est la corruption, dès que la question se pose avec précision, une grande confusion s'installe.

La définition que l'on peut donner de la corruption est en fonction de l'angle de lecture de l'observateur. Selon qu'on est sociologue, juriste, philosophe, voir même politicien ou praticien de la rue<sup>1</sup>, la définition de la corruption varie selon notre vision intellectuelle ou vision du monde, c'est-à-dire notre manière de saisir le réel, mais très souvent, selon notre positionnement par rapport à cette réalité au cœur de toutes les préoccupations : sociales, politiques, religieuses, scientifiques, etc.

Ainsi, ce que l'homme de la rue, victime de la corruption entend par corruption ne peut se réduire à l'analyse du sociologue dont la préoccupation est d'analyser ce phénomène social pour mieux le comprendre ; encore moins de celle du juriste qui porte le souci d'encadrement juridique de celle-ci, en vue de la prescription des lois y afférentes. Il en est de même de l'homme d'Etat qui initie des politiques de lutte contre la corruption ou qui cherche à produire un discours de justification de son régime corrompu, sans oublier les pouvoirs administratifs, principaux bénéficiaires de pots de vin et autres fruits de la grande corruption ou des malversations financières de toute sorte. Tous ne raisonnent que selon leurs différents positionnements sociaux vis-à-vis de la corruption<sup>2</sup>.

Cependant, au-delà de toutes ces différentes visions de la corruption et de tout jugement partisan, un trait commun persiste : la corruption reste une gangrène sociale, un crime, une infraction, une anomalie ou pathologie sociale<sup>3</sup> qui entrave le bon fonctionnement et le développement de la société et qui contribue à maintenir l'inégalité sociale.

Dans le souci d'analyser pour mieux comprendre la corruption et la combattre efficacement, nous livrons ici quelques approches scientifiques de cette réalité. Les autres lectures sociales seront analysées dans la suite de nos réflexions.

<sup>1</sup> C'est-à-dire citoyen ordinaire.

<sup>2</sup> Cette vision est conforme à l'approche sociologique qui estime que l'on pense et agit tel qu'on est socialement positionné.

<sup>3</sup> Au sens du Sociologue Emile Durkheim, d'une maladie sociale.

D'entrée de jeux, notons que le terme «corruption» vient du mot latin «*corruptio*» qui traduit «la décadence morale, un mauvais comportement, la putridité ou la pourriture»<sup>4</sup>. Et de manière générale, elle s'entend souvent comme «l'utilisation abusive d'un pouvoir reçu par délégation à des fins privées comme l'enrichissement personnel ou d'un tiers (famille, ami...). Elle consiste, pour un agent public, un élu, un médecin, un arbitre sportif, un salarié d'entreprise privée..., à s'abstenir de faire, à faciliter quelque chose, du fait de sa fonction, en échange d'une promesse, d'un cadeau, d'une somme d'argent, d'avantages divers»<sup>5</sup>.

Des recherches ont noté les différentes perceptions du problème et les politiques correspondantes qui offrent des définitions opérationnelles. Ces définitions ne sont pas exhaustives puisque la corruption est définie seulement par rapport aux pots de vin ou aux termes généraux.<sup>6</sup> Du moins, nous livrons ici les plus usuelles, à savoir successivement celles relatives aux approches sociologique, juridique et philosophique.

### Approche sociologique

En sociologie, la corruption peut être saisie selon plusieurs approches théoriques<sup>7</sup>. Celle-ci peut être fonctionnaliste, c'est-à-dire définir la corruption en fonction du rôle qu'elle remplit dans la société. En ce sens la corruption sera définie comme une pratique qui permet aux individus de parer à un déficit de modes institutionnelles d'administration effective. L'approche constructiviste quant à elle, mettra l'accent sur les facteurs individuels, sociopolitiques, économiques et culturels qui, se conjuguant, produisent un mode de pratique sociale régulant les échanges entre les acteurs sociaux. L'approche interactionniste présentera la corruption comme un mode d'interactions comme tous les autres, instauré par les acteurs sociaux dans un secteur de distribution des biens et services. Il est un mode d'action sociologiquement normal<sup>8</sup>.

<sup>4</sup> Transparency International, (2009) Corruption and Human Rights: Making the Connection. International Council on Human Rights Policy, p 15.

<sup>5</sup> <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Corruption.htm>

<sup>6</sup> Transparency International, (2009) Corruption and Human Rights: Making the Connection. International Council on Human Rights Policy, p 16

<sup>7</sup> Manières d'expliquer les réalités sociales.

<sup>8</sup> C'est-à-dire une manière évidente pour les acteurs sociaux de se comporter, selon les types de rapports qui s'établissent entre eux au fil de leurs interactions. Voir Emile Durkheim.

Ensuite, et de manière générale, l'approche sociologique de la corruption permet de mettre en exergue les modes d'inter-échanges informels qui se tissent au sein des services publics, mais aussi privés<sup>9</sup>, entre usagers et personnels administratifs. Elle montre en effet comment l'Etat fonctionne réellement, au-delà du fonctionnement officiel, des dispositions juridiques et réglementaires, des déclarations politiques, etc.

Pour terminer, nous pouvons dire avec G. BLUNDO et J.P. OLIVIER DE SARDAN, que la corruption est la perversion ou le détournement d'un processus social ou d'une interaction avec une ou plusieurs personnes dans le dessein, pour le corrupteur, d'obtenir des avantages ou des prérogatives particulières ou, pour le corrompu, d'obtenir une rétribution en échange de sa bienveillance. Elle peut concerner toute personne bénéficiant d'un pouvoir de décision, que ce soit une personnalité politique, un fonctionnaire, un cadre d'une entreprise privée, un médecin, un arbitre ou un sportif, un syndicaliste ou l'organisation à laquelle ils appartiennent<sup>10</sup>.

Ainsi, dans cette interaction qui produit la corruption, on distingue :

D'une part, **le corrupteur**, qui offre de l'argent ou tout autre bien et avantage pour obtenir un service ou autres privilèges multiformes ;

D'autre part, **le corrompu**, qui reçoit cet argent, ce bien, ces avantages, afin d'offrir les privilèges demandés par ou proposés à son vis-à-vis.

### Approche juridique

D'un point de vue juridique, la corruption est un comportement pénalement répréhensible, c'est-à-dire condamné par la loi, par lequel une personne (le corrompu) sollicite, agréé ou accepte un don, une offre ou une promesse, des présents ou un avantage quelconque en vue d'accomplir, de retarder ou d'omettre d'accomplir un acte entrant d'une façon directe ou indirecte dans le cadre de ses fonctions<sup>11</sup>.

Ici, l'infraction ou l'action condamnée par la loi a une double portée, puisqu'elle recouvre l'existence d'un corrompu et d'un corrupteur.

<sup>9</sup> Piste que nous avons omise à dessein dans le cadre de ces travaux, pour s'appesantir uniquement sur la corruption dans les services publics.

<sup>10</sup> G. Blundo & J.P. Olivier de Sardan, La corruption au quotidien en Afrique de l'Ouest. Approche socio-anthropologique comparative: Bénin, Niger et Sénégal.

<sup>11</sup> Lexique des termes juridiques 2010 ; 17e édition – Dalloz.



Généralement, le code pénal distingue ainsi la corruption active, qui est le fait du corrupteur, et la corruption passive, qui est le fait du corrompu. Les fonctions du corrompu peuvent être aussi bien publiques que privées mais leur caractère public va entraîner une peine plus lourde que celle prévue pour la corruption privée.

Une acception ou une approche plus large permet à G. BLUNDO et J.P. OLIVIER DE SARDAN d'intégrer dans la définition de la corruption l'imbrication de nombreux facteurs, dont «*l'ensemble des pratiques d'usage abusif (illégal et/ou illégitime) d'une charge publique procurant des avantages privés indues*»<sup>12</sup>. Elle pose de ce fait problème, dans la mesure où ce mode d'action n'est pas encadré par la loi, viole le principe des droits des parties victimes, et brise la séparation privé/public, tout en mettant en péril la vie de nos institutions, ou la démocratie elle-même.

Cependant, selon Mermoz KOUZOUKOA, si l'approche juridique de la corruption met l'accent sur les textes juridiques en la matière, l'homme de la rue ou le profane la définit très largement en y incluant tout acte de perversion d'une fonction ou d'un emploi<sup>13</sup>, comme nous allons le voir ci-dessous. Par exemple, le juriste distingue la corruption du pourboire. Ce pourboire peut être défini comme l'ensemble des sommes remises gratuitement par un client ou un usager à un employé ou un agent après l'exécution d'un service. Il peut être obligatoire; dans ce cas, il se fait par majoration de facture, c'est-à-dire par augmentation du montant à payer. La jurisprudence et le législateur le considèrent comme un élément du salaire avec les conséquences que cela implique<sup>14</sup>. Le pourboire se distingue de ce fait de la corruption en ce sens que dans la corruption, la rémunération est la cause déterminante de l'accomplissement ou de l'abstention de l'acte de la fonction ou de l'emploi, c'est-à-dire que vous payez avant de bénéficier de l'avantage en question ; tandis que dans le pourboire, elle exprime tout simplement une certaine gratitude, indépendamment du service à recevoir. Pourtant, d'un point de vue sociologique, il est parfois difficile de dissocier

<sup>12</sup> G. Blundo & J.P. Olivier de Sardan, op.cit.

<sup>13</sup> Mermoz KOUZOUKOA, «Approche sociologique du phénomène de la corruption», [www.centrafriematin.org](http://www.centrafriematin.org), 22 Juillet 2011.

<sup>14</sup> Mermoz KOUZOUKOA, «Approche sociologique du phénomène de la corruption», [www.centrafriematin.org](http://www.centrafriematin.org), 22 Juillet 2011.

le pourboire de la corruption elle-même. En effet, le pourboire prend dans certains cas une propension énorme. Le montant du pourboire atteint des chiffres si importants qu'on est en droit de soupçonner qu'il est la contrepartie d'une prévarication. Dans bien des situations, il constitue un voile à la corruption, ou, il s'agit bien d'une corruption, on lui place l'étiquette de «*pourboire*» pour la rendre pudique. Il se pratique aujourd'hui dans bien de services au Cameroun. Il est devenu presque une contrainte qui ne conserve plus son caractère facultatif. En effet, on constate aujourd'hui, que pour être servi, ou du moins pour être servi convenablement la fois prochaine, on doit se montrer «*gentil*» en offrant malgré soi un pourboire.

La culture de la corruption/pourboire est tellement répandue au Cameroun que lorsque vous recevez un service d'un agent public ou autre, vous vous sentez dans l'obligation morale de lui offrir un pourboire, en contrepartie de celui-ci. Si vous ne le faites pas, vous sentez de la culpabilité et votre vis-à-vis vous trouve malhonnête. Il peut de toute évidence se dire ou dire à ses collègues : «*Quand on exige une contrepartie aux usagers, ils disent que c'est la corruption, mais quand on ne leur demande rien, ils ne sont pas reconnaissants, ce sont eux qui encouragent la corruption!*». Pourtant, l'usager demandant des services de l'administration n'a aucun compte à rendre à cet agent. Si les usagers sont invités à adresser un bonjour aux agents de l'administration ou à leur dire merci à la fin du service reçu, c'est tout simplement par politesse, par respect des règles de bienséance. Ils n'ont aucune obligation de politesse, et si les procédures administratives étaient bien claires et bien connues des deux acteurs en interaction, l'usager n'aurait même aucun échange de parole avec l'agent. Il viendrait à la sous-préfecture par exemple, déposerait sa pièce à certifier, avec les timbres dessus, et reviendrait au délai fixé par la réglementation pour la reprendre, sans aucun échange supplémentaire que donner son nom et indiquer la pièce à retirer. Dans cette perspective, il n'y aurait aucune place à la corruption. L'informalité de l'administration au Cameroun fait qu'il se tisse des échanges informels entre les deux acteurs, lesquels vont jusqu'au pourboire exigé : la corruption. Le pourboire est devenu une forme déguisée de corruption, dans la mesure

où bien qu'étant un don qui relève de la générosité ou de la reconnaissance du bénéficiaire du service rendu, il a fini par devenir une norme sociale, de sorte que celui qui rend le service ne le fait que parce qu'il recevra ce pourboire. Ainsi, dans le cas où il n'en reçoit pas, il se considère comme ayant été abusé, et se met sur ses gardes pour les cas futurs. S'il pouvait s'assurer qu'il ne recevra pas cette reconnaissance de la générosité de son vis-à-vis, il l'exigerait à l'avance, ou bien, ne rendrait pas le service sollicité de manière satisfaisante. C'est en ce sens que le pourboire fait office de corruption dans bien des administrations camerounaises. Il remplit les mêmes fonctions que la corruption, dans un système d'administration où l'informel a pris le dessus sur les relations publiques, de type formel.

A la basse couche sociale, le pourboire constitue le soubassement des actes futurs de corruption. Le manque de culture de la gratuité, très répandu dans tous les secteurs de la vie, est tel que tout le monde attend une récompense due pour tout service rendu. Même les petits enfants qu'on envoie acheter un bien de 75 Francs avec une pièce de 100 F attendent qu'on leur offre la différence, et dans d'autres situations, ils le réclament, ou vous trouvent malhonnêtes, au cas où vous n'en faites pas mention. C'est de cette manière que le pourboire contribue à instaurer une culture de la corruption.

Il en est de même du favoritisme. Autant que dans le cas du pourboire, le favoritisme entretient des rapports de grande complicité avec la corruption. En effet, lorsqu'il devient notoire comme il tend à l'être aujourd'hui, il implique que, pour se prévaloir des services publics ou privés, il faut avoir un parent ou un ami dans le service donné ; et lorsqu'on n'en a pas, on est obligé de procéder par la corruption<sup>15</sup>.

*«Le favoritisme est le fait pour un fonctionnaire ou un employé d'accorder des situations ou des avantages à une personne par préférence aux autres »*<sup>16</sup>. Dans ce cas, le fonctionnaire en position d'influence en fait usage pour agir en faveur d'un proche, parent ou relation. Cet acte est bel et bien encadré par la législation camerounaise, c'est pourquoi il constitue une infraction pénale que condamne le code de procédure pénal camerounais,

<sup>15</sup> Mermoz KOUZOUKOA, «Approche sociologique du phénomène de la corruption», [www.centraficmatin.org](http://www.centraficmatin.org), 22 Juillet 2011.

<sup>16</sup> Mermoz KOUZOUKOA, «Approche sociologique du phénomène de la corruption», [www.centraficmatin.org](http://www.centraficmatin.org), 22 Juillet 2011.

en son article 184<sup>17</sup>. Au-delà de cette sanction pénale, d'un point de vue social et moral, il constitue également un acte répréhensible.

En conclusion, retenons que la corruption et les autres pratiques peu orthodoxes de nos services publics, pénalisées ou non par le législateur, tendent très souvent à se confondre. G. BLUNDO & J.P. OLIVIER DE SARDAN affirmaient à ce sujet : *«On ne peut par exemple tracer une frontière claire entre le «favoritisme», le clientélisme et le «piston» généralisés, d'un côté, et les «arrangements» faisant intervenir des contreparties monétaires, de l'autre ; ou encore entre les commissions et gratifications légitimes, d'un côté et les pots-de-vin illégitimes, de l'autre.»*<sup>18</sup>.

### Approche philosophique

Parmi les approches philosophiques de la corruption, l'approche éthique est la plus usuelle. Elle part de l'esprit de la définition étymologique de la corruption qui peut être saisie à cet effet comme *«la destruction ou la détérioration de quoi que ce soit, notamment par la désintégration ou par décomposition, avec son insalubrité auxiliaire et répugnante, la putréfaction»*<sup>19</sup>. Ainsi, le concept de «corruption», tel qu'il est couramment utilisé aujourd'hui pour décrire tout ou partie du monde des affaires, tient son intérêt du recours éthique qui fonde son usage ainsi que de la forme migratoire qui l'a transféré du domaine cosmique et religieux au domaine économique. En d'autres termes, si l'on parle de la corruption sur le plan économique, c'est par emprunt à la morale ou à la religion qui utilise le terme pour traduire la pourriture de quelque chose, d'une action, d'un comportement.

C'est dans cette perspective aussi que s'inscrit l'approche chrétienne de la corruption telle que la conçoit la Doctrine Sociale de l'Eglise ou encore le Catéchisme de l'Eglise Catholique. Ce dernier affirme d'ailleurs à ce sujet : *«toute manière de prendre et de détenir injustement le bien d'autrui, même si elle ne contredit pas les dispositions de la loi civile, est contraire au septième commandement. Ainsi, retenir délibérément des biens prêtés ou*

<sup>17</sup> Voir loi N° 2005 du 27 juillet 2005, portant code de procédure pénal au Cameroun

<sup>18</sup> G. Blundo & J.P. Olivier de Sardan, La corruption au quotidien en Afrique de l'Ouest. Approche socio-anthropologique comparative: Benin, Niger et Senegal.

<sup>19</sup> Transparency International, (2009) Corruption and Human Rights: Making the Connection. International Council on Human Rights Policy, p 15.

*des objets perdus, frauder dans le commerce (cf. Dt. 25, 13-16) ; hausser les prix en spéculant sur l'ignorance ou la détresse d'autrui (Cf. Am. 8, 4-6). Sont encore moralement illicite : la spéculation par laquelle on agit pour faire varier artificiellement l'estimation des biens, en vue d'en tirer un avantage au détriment d'autrui ; la corruption par laquelle on détourne le jugement de ceux qui doivent prendre des décisions selon le droit ; l'appropriation et l'usage privés des biens sociaux d'une entreprise ; les travaux mal faits, la fraude fiscale, la contrefaçon des chèques et des factures, les dépenses excessives, le gaspillage. Infliger volontairement un dommage aux propriétés privées ou publiques est contraire à la morale et demande réparation<sup>19BIS</sup>»*

Qu'elle soit active ou passive, la corruption est bien moralement la pire des choses puisque, en aliénant un homme libre, elle détruit ce qu'il a en lui de meilleur, son humanité, laquelle ne fait qu'une avec sa liberté.

De nos jours, le terme de corruption est essentiellement employé dans un contexte financier et économique, ou, à un moindre degré, politique, la corruption ne touchant des institutions ou des personnalités politiques que par la médiation de malversations économiques et financières<sup>20</sup>. Ce qui fait perdre de vue l'essence même de la corruption, qui est la détérioration morale, telle que véhiculée par son sens étymologique.

L'approche philosophique met donc l'accent non pas sur la dimension sociale de l'acte, comme le fait le sociologue, ni sur sa dimension pénale, selon le juriste, ni sur la dimension financière ou économique, mais sur la dimension ontologique de désintégration de la société, ou d'un système quelconque de celle-ci. C'est-à-dire qu'elle montre comment la corruption consiste non pas en des actes isolés mais en une décomposition, désintégration de l'être social. Dans une telle approche éthique, la corruption a une signification morale, en tant que «détérioration ou pourriture morale... [On a donc affaire ici à] la perversion ou à destruction de l'intégrité dans l'exercice de fonctions publiques par la corruption ou par le favoritisme»<sup>21</sup>.

<sup>19BIS</sup> Catéchisme de l'Eglise Catholique, Edition complète, N°2409.

<sup>20</sup> Jean-François MATTÉI, L'imperfection éthique des systèmes économiques : une approche philosophique.

<sup>21</sup> Mermoz KOUZOUKOA, « Approche sociologique du phénomène de la corruption », [www.centraficmatin.org](http://www.centraficmatin.org), mis en ligne le 22 Juillet 2011, consulté le 05 Mai 2014., p 22

Dans son aspect poétique, la corruption est la manie de procéder à la commutation des êtres et des valeurs en leurs contraires : *«c'est ainsi que dans une gouvernance corrompue, l'être peut passer pour le non-être, les crétiens pour des surdoués, les génies pour des idiots, les valeurs épistémologiques pour des valeurs marchandes, le sale pour le propre, le normal pour le pathologique, les prostituées pour des dames respectables, les escrocs pour des notables, les faux monnayeurs pour des thaumaturges, etc.»*<sup>22</sup>. C'est cette réalité qui a amené le philosophe camerounais Hubert MONO DJANA à dire qu'au Cameroun, l'anormal est devenu la norme.

Après cette présentation des différentes définitions scientifiques de la corruption, il convient de clôturer cette rubrique par une présentation des définitions proposées par les Institutions Financières Internationales.

Il s'agit de celle de Transparency International : *«la corruption consiste en l'abus d'un pouvoir reçu en délégation à des fins privées»* ou *«abus de pouvoir à finalité d'enrichissement personnel»*<sup>23</sup>.

En outre, l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe définit la corruption comme *«l'utilisation et l'abus du pouvoir public à des fins privées»*<sup>24</sup> *«la corruption est liée à tout abus de pouvoir ou toute irrégularité commis dans un processus de décision en échange d'une incitation ou d'un avantage indu»*.

La Banque Mondiale quant à elle retient la définition suivante: *« Utiliser sa position de responsable d'un service public à son bénéfice personnel »*<sup>25</sup>.

Ces définitions animées d'un souci de pragmatisme tentent d'intégrer toutes les formes de malversation ou de prévarication, de manière à intégrer toutes sortes de déclinaison de la corruption, que nous tenons à livrer ici.

Une approche classificatoire de la corruption nous permet de faire les distinctions suivantes :

Du point de vue de l'acteur de la corruption, on distingue deux types de corruption:

<sup>22</sup> Lucien AYISSI, Corruption et gouvernance, Presses Universitaires de Yaoundé, 2003.

<sup>23</sup> Voir Wikipédia, <http://fr.m.wikipedia.org/wiki/corruption>, consulté le 23 Avril 2014.

<sup>24</sup> Voir site de l'Assemblée parlementaire d'Europe, <http://assembly.coe.int> : Rôle des parlements dans la lutte contre la corruption - Conseil de l'Europe, consulté le 19 Mai 2014.

<sup>25</sup> <http://www1.worldbank.org/publicsector/anticorrupt/corruptn/cor02.htm>

La **corruption active**, pour l'auteur de l'offre, de promesse, de présents, d'avantages...

La **corruption passive**, pour celui qui, du fait de sa fonction, accepte ou sollicite cette offre.

Du point de vue des formes de déclinaison de la corruption, la Banque Mondiale retient les formes suivantes de corruption<sup>26</sup> :

**Les «dessous de table»** : ce sont des versements à des responsables officiels afin qu'ils agissent plus vite, de façon plus souple et plus favorable<sup>27</sup>.

**La « fraude »** : c'est la falsification de données, de factures, la collusion etc.

**L'«extorsion»** : c'est l'argent obtenu par la coercition ou la force.

**Le «favoritisme»** («Népotisme», «Collusion») : c'est le fait de favoriser des proches.

**Le «détournement de fonds»** : C'est le vol de ressources publiques par des fonctionnaires.

Du point de vue de l'ampleur de la corruption, la même Banque Mondiale retient les types suivants de corruption :

**La grande corruption** : c'est une corruption à haut niveau où les décideurs politiques créant et appliquant les lois, utilisent leur position officielle pour promouvoir leur bien-être, leur statut ou leur pouvoir personnel ;

**La petite corruption** : c'est la corruption bureaucratique dans l'administration publique<sup>28</sup>.

En d'autres termes, la petite corruption fait allusion à celle qui a cours dans le quotidien de nos administrations et autres lieux de services publics. Elle implique la grande majorité des citoyens, engendre la généralisation, la banalisation et la systématisation de la corruption en milieu public (administration et politique). La grande corruption concerne les grandes instances étatiques et des grands enjeux pour le patrimoine commun de la nation.

<sup>26</sup> La Corruption : Problématique et Solutions - Claude Jamati, WBI (Atelier Régional sur la Réforme du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement en Afrique Francophone).

<sup>27</sup> Le clientélisme en question, un "tutorial" proposé par le journal le Ravi, juin 2005.

<sup>28</sup> Op.cit.

Du point de vue des niveaux de corruption, Transparency International estime que la corruption peut être subdivisée comme suit:<sup>29</sup>

**La grande corruption** : qui se réfère à la corruption des chefs d'Etat, ministres et hauts responsables et implique généralement de grandes quantités d'actifs.

**La petite corruption ou corruption accessoire** : celle commise par des fonctionnaires quand ils font le détournement des services publics comme les hôpitaux, les écoles, les organismes de réglementation locaux, la police et les bureaux fiscaux.

**La corruption politique** : elle concerne la manipulation de la loi et les décideurs qui achètent leur place dans les administrations publiques grâce à des pots de vin.

**La corruption administrative** : elle comprend le paiement de pots de vin dans l'attribution des contrats et appels d'offres.

**La corruption d'entreprise** : qui a lieu entre des entités commerciales privées et les fournisseurs privés ou des fournisseurs de services. Les responsables d'entreprise peuvent obtenir des avantages monétaires après s'être engagés dans un comportement illégal.

**La corruption institutionnalisée** : elle concerne le comportement de ceux qui sont censés faire appliquer la loi et garantir la justice, comme la police et la magistrature qui abusent de leurs autorités par des processus de trafic d'influence juridique et dans l'administration de la justice.

**La corruption grise** : qui passe par le népotisme, le favoritisme et la collusion.

Après avoir fait le point sur ce qu'il convient de nommer corruption, il est à présent nécessaire de s'interroger sur les causes d'un tel phénomène d'envergure au Cameroun.

<sup>29</sup> Transparency International, (2009) Corruption and Human Rights: Making the Connection. International Council on Human Rights Policy, p 16



## TU T'INTERROGES !

1. Pour toi, qu'est-ce que la corruption ?
2. A ton avis, pourquoi la culture du pourboire favorise la corruption ?
3. Quelle différence fais-tu entre la grande corruption et la petite corruption ?
4. Pourquoi dit-on que la corruption a été institutionnalisée au Cameroun ?
5. Selon toi, la corruption passive est-elle aussi grave que la corruption active ?



## 2. LES CAUSES DE LA **CORRUPTION** AU CAMEROUN



Il est nécessaire avant toute action de lutte contre la corruption, d'identifier ses causes pour mieux agir sur elles. En fait, peut-on se limiter à éliminer l'effet d'une réalité sociale au lieu de s'attaquer à ses racines ? La lutte contre la corruption au Cameroun exige qu'on identifie les facteurs qui la font naître, mais surtout, qui la font perdurer.

Partant du vécu, des perceptions, représentations, attitudes et comportements que développent les citoyens à l'égard de la corruption, il apparaît que ce phénomène est solidement encadré dans tout le social, et donc, que ses causes sont aussi à rechercher dans chacun des secteurs sociaux qui produisent les connaissances, attitudes et comportements collectifs dans la société. En effet, comme le reconnaît Robert KLITGOARD, la corruption est une pratique sociale très complexe, à la fois économique, politique, morale et matérielle.<sup>30</sup> C'est pourquoi, sans prétention à l'exhaustivité des causes de la corruption, nous abordons ici successivement les causes les plus habituellement avancées et analysées : les causes politiques, institutionnelles/juridiques, économiques et culturelles.

<sup>30</sup> Robert Klitgaard, combattre la corruption, Nouveaux horizons, 1988, P.7

## Les causes politiques

Les facteurs de production de la corruption sont certes multiples, mais tous se ramènent à un facteur majeur, ou plutôt sont des déclinaisons de ce facteur unique : la faillite démocratique. En d'autres termes, il s'agit de la cause des causes de la corruption<sup>31</sup>. Pr. Pierre TITI NWEL soutient cette lecture de la genèse de la corruption lorsqu'il affirme : «...nous avons trouvé que la cause efficiente de la corruption était la faillite du processus démocratique»<sup>32</sup>.

La démocratie est entendue ici comme système sociopolitique basé sur le respect inconditionnel des droits humains (sociaux, économiques, politiques et culturels). En ce sens, l'absence d'un tel régime des droits ouvre la porte à la violation des droits humains, notamment les droits économiques mis en cause dans les cas de corruption. Celui que le corrompu extorque est ainsi dépossédé de ses biens parce qu'on est dans un régime politique qui ne garantit pas ses droits.

De même, parler de faillite démocratique comme cause de la corruption, renvoie à la défaillance des institutions républicaines, à leur incapacité à réguler les rapports sociaux/publics, citoyens-administration et à protéger les citoyens contre les abus de l'administration, à leur propension à laisser libre cours aux relations de type informel dans les services publics, bref à l'absence d'institutions véritables sur lesquelles devrait être bâtie la République.

Selon DELLA PORTA et MÉNY<sup>33</sup>, c'est surtout l'«absence d'une véritable opposition qui apparaît comme le dénominateur commun de nombreux cas de corruption». Elle va alors de pair avec le désintérêt général à l'égard des idées et des programmes, d'où les motivations troubles de ceux qui entrent en politique : ils y voient avant tout et sont aussi tenus d'y voir un instrument de rapide mobilité sociale<sup>34</sup>. Dans le même ordre d'idées, MÉNY voit dans la concentration du pouvoir entre les mains des exécutifs et dans la faiblesse et le caractère informel des contrôles, une caractéristique de la corruption.

<sup>31</sup> Pour reprendre Pierre Titi Nwel, in Friedrich Ebert Stiftung : De la corruption au Cameroun, Yaoundé, FES, 1999, 269p.

<sup>32</sup> Pierre Titi Nwel, La lutte contre la corruption au Cameroun de 1999 à 2008, Yaoundé, FES, 1999, 91p.

<sup>33</sup> Idem.

<sup>34</sup> Philippe Garraud, Profession, homme politique: la carrière politique des maires urbains, L'Harmattan, 1989, 224 p. (ISBN 2738403670), p. 18-19

Dans la même logique, l'approche économique de Robert KLITGAARD lui permet de schématiser cette équation politique pour expliquer la corruption : Corruption = Monopole + Pouvoir – Transparence. Ce qui revient encore à dire que la corruption est due au manque de limitation de pouvoir et de contrôle du pouvoir par le pouvoir, dans un contexte d'opacité (où on n'a de compte à rendre à personne).

Le projet colonial a en effet procédé à la mise en place d'une minorité d'évolués politiques appelés dirigeants, qui se réservent à eux seuls le statut de citoyens véritables, au sens juridique du terme, et bénéficient de droits inconditionnels garantis par la constitution et tous les autres textes qui en découlent. Cette fabrication coloniale d'une classe dirigeante s'est faite en opposition à une masse populaire, maintenue en marge des affaires de la République, dénuée de tout statut véritable de citoyens et de prérogatives qui en découlent, et donc, n'ayant pas de mot à dire sur la marche des affaires de la République, qui ne les engagent en rien. Ainsi, ceux qui ont la chance d'être admis dans la caste des privilégiés font une gestion autocratique des affaires publiques, sans aucun compte à rendre à qui que ce soit. C'est là le véritable soubassement de la corruption au Cameroun.

Le manque de démocratie impacte également sur la lutte contre la corruption et participe de ce fait à la perpétuation de ce fléau. Professeur Pierre TITI NWEL poursuit dans ce sens : *«C'est ainsi que le déficit démocratique donne de la force à l'impunité en ce sens que le peuple ne se reconnaissant pas en des gouvernants qu'il n'a pas librement choisis, ne peut exécuter à la lettre leurs mots d'ordre de lutte contre la corruption ; et d'un autre côté, les gouvernants à leur tour n'ayant pas reçu le pouvoir du peuple manquent de l'autorité nécessaire pour punir les corrompus et les corrupteurs ; en se mettant à punir, le pouvoir en place risque de scier la branche sur laquelle il est assis, du fait que le processus électoral duquel il est issu, se nourrit de la corruption»*<sup>35</sup>. Plus loin, et dans la même lignée, il continue : *«Nous estimions que les hommes politiques ne pouvaient nous sortir du pétrin qu'à condition qu'ils aient la légitimité populaire. Il fallait qu'ils soient réellement choisis par un peuple qu'ils respectent, qu'ils servent et qui les contrôlent.*

<sup>35</sup> Pierre Titi Nwel, Ibidem.

*En retour, ils auraient l'autorité nécessaire de faire, de faire faire, d'ordonner, d'interdire, de sanctionner. Ils auraient les mains libres pour appliquer le programme pour lequel ils auront été élus. Il fallait donc une démocratisation véritable conduisant à des élections transparentes dont le commencement était la révision du code électoral»<sup>36</sup>.*

Dans la même logique, T.I. se prononce de façon défavorable sur les dispositions de lutte contre la corruption au Cameroun, lançant un discrédit sur ses organes anti-corruption. S'agissant par exemple des cellules ministérielles de lutte contre la corruption, il ne les considère pas parce qu' *«elles n'ont aucune indépendance et ne fonctionnent pas »*<sup>37</sup>. Quant à la CONAC, organisation politico-administrative déclarée indépendante et jouant un rôle central dans le dispositif national anti-corruption au Cameroun, T.I. estime qu'elle *«souffre d'une limitation institutionnelle liée à une indépendance peu significative par rapport à l'exécutif »*<sup>38</sup>, ceci du fait qu'elle est placée sous l'autorité du Président de la République. Ainsi, *«elle s'écarte des standards internationaux gouvernant les critères d'indépendance caractérisant les organismes publics indépendants»*<sup>39</sup>.

Il en est de même pour l'«Opération Epervier», T.I. ne pense pas qu'elle est un outil de lutte contre la corruption. Cette opération aurait pu être perçue autrement s'il y avait de la transparence dans ses procédés. D'abord on y observe une approche sélective. Ce ne sont pas tous les présumés concernés qui sont interpellés. *«Pourquoi certains et pas d'autres ?»* Se demande souvent la presse camerounaise par exemple. Ensuite, il y a des hésitations multiples à déclencher un dossier. C'est comme si cela ne relevait pas de la Justice de déclencher le processus épervier sur telle ou telle personne. L'ordre vient de l'exécutif.

Bref, les causes politiques de la corruption peuvent être regroupées comme suit :

**La mauvaise gouvernance** : cadre législatif flou, système judiciaire inadéquat, manque de transparence et de responsabilisation, manque de liberté de la presse, etc.

<sup>36</sup> Pierre Titi Nwel, Ibidem.

<sup>37</sup> Entretien de Pierre Titi Nwel avec le Directeur exécutive de TI-Cameroun, Aout 2008.

<sup>38</sup> Transparency International, Système National d'Intégrité, Etude de pays, p.75.

<sup>39</sup> Ibid.

**L'absence de toute politique anti-corruption préventive** et de prise de conscience de l'importance des questions comme l'éthique professionnelle, les conflits d'intérêts.

**Les institutions faibles** : fonctionnaires à forte autorité ayant peu de comptes à rendre, responsables officiels attirés par des rémunérations coupables et ayant des salaires faibles, facteurs culturels ayant trait au mode de contrôle dans l'administration ou à la croyance au «droit aux bénéfiques» des responsables administratifs.

En somme, rappelons que de nombreuses recherches ont montré que les sociétés qui sont relativement à l'abri de la corruption sont celles qui ont le respect des droits civils et politiques, et qui promeuvent les droits socio-économiques et les principes de bonne gouvernance.

### Les causes institutionnelles et judiciaires

Si le déficit de démocratie a été identifié plus haut comme cause première de la corruption, il en découle évidemment la faiblesse du système juridico-institutionnel. Le système juridico-institutionnel étant entendu ici comme les moyens mis en place par le pouvoir pour garantir le bon fonctionnement des institutions, et donc, pour limiter les possibilités de corruption. En effet, dans un «Etat mou»<sup>40</sup> comme le Cameroun, *«il existe une carence dans la mise en œuvre de la loi et du respect de la loi. Cela se remarque particulièrement dans le fait qu'un réseau de relations personnelles unit les acteurs sociaux et empêche une application égalitaire de la loi : l'agent qui rançonne les usagers dans tel service, le fait avec la confiance de son chef de service, lequel est le frère du directeur, qui à son tour, est le copain de l'inspecteur général, etc.»*<sup>41</sup>

Il s'agit dans ce cas d'un exemple patent des faiblesses institutionnelles. Les institutions au Cameroun ne sont pas effectives. Elles fonctionnent au gré des individus qui y agissent à leur guise, sans aucun objectif, mais avec beaucoup de subjectivité. Ainsi, les institutions n'incarnent pas la volonté du peuple. Leur fonctionnement n'émane ni ne respecte les textes fondateurs de la République, c'est-à-dire du vivre ensemble. Elles ne sont pas

<sup>40</sup> Au sens de faiblesse démocratique ou de faiblesse des institutions.

<sup>41</sup> Pierre Titi Nwel, Op.cit.

indépendantes. Et l'une des causes principales de ce phénomène est le déficit d'ancrage socioculturel des principes républicains. La mentalité populaire elle-même n'est pas déjà favorable au bon fonctionnement des institutions. Dans l'exemple de l'agent suscité, nous voyons que cet agent corrompu est protégé par ses liens de parenté ou ses relations personnelles. Dans la quasi-totalité des familles camerounaises, il serait très mal perçu qu'un directeur livre son parent à la commission de lutte anti-corruption pour infraction quelconque. Ce serait livrer la famille à une entité extérieure et étrangère au cercle familial. Si l'on multipliait ces exemples, on verrait que c'est de cette manière que fonctionnent les administrations camerounaises. Il s'agit en fait de la prédominance des logiques individuelles dans l'administration, au détriment des logiques publiques. En effet, comme l'a démontré Robert KLITGOARD, la corruption apparaît chaque fois que la frontière entre la logique administrative d'intérêt général et la logique économique d'intérêt privé s'estompe; elle est donc favorisée par l'effacement contemporain de la sphère publique, par l'assimilation à peu près exclusive de la réussite et de l'enrichissement<sup>42</sup>.



**NOUS SOMMES FAVORABLES À UNE JUSTICE INDÉPENDANTE ET IMPARTIALE  
POUR BOTTER LA CORRUPTION HORS DE NOS FRONTIÈRES**

Ainsi, l'une des causes de la corruption dans l'administration, ce sont les tracasseries administratives elles-mêmes, notamment les lenteurs de toutes sortes. Les procédures administratives sont tellement lourdes que pour que votre dossier avance normalement, dans les délais raisonnables, ou ceux réglementaires, il faudrait que l'agent de l'administration fournisse un effort supplémentaire. Et pour ce faire, il voudrait avoir une récompense particulière pour cela. La corruption devient dans ces types d'administrations un moyen courant de gérer les dossiers. Sur la pile de dossiers, ne seront traités particulièrement que ceux pour lesquels les agents seront motivés. Il ne peut le faire pour tous, alors il faut bien un critère de sélection des dossiers à traiter, et la corruption s'installe dans le système d'administration comme élément principal de l'engrenage du système, ou mieux, comme mode d'administration. D'où l'approche fonctionnaliste que privilégieront certains sociologues<sup>43</sup>.

Dans ce cas d'administration, la lutte contre la corruption ne sera pas prioritairement de s'attaquer aux parties impliquées dans la corruption pour la répression conséquente, mais bien mieux, de trouver des mesures efficaces pour faciliter les procédures administratives. Il sera par exemple question d'offrir au personnel les moyens adéquats d'accomplir leurs fonctions.

Le système judiciaire fonctionne de la même manière, notamment en matière de lutte contre la corruption, comme nous l'avons mentionné plus haut et l'explicitons davantage plus loin. Cette réalité d'un système judiciaire en panne a amené Pierre TITI NWEL à cette conclusion : « Il y a une exigence de la refonte électorale permettant aux magistrats d'appliquer la loi en toute clarté et liberté »<sup>44</sup>. Pour ce dernier, le problème puise ses racines dans le système électoral qui devrait permettre aux citoyens de désigner eux-mêmes ceux qui voteront des lois et ceux qui les appliqueront en leur nom, pour un bon fonctionnement de nos institutions et administrations. Ce système judiciaire est tel au Cameroun que beaucoup ne vont pas porter plainte, en raison du coût des poursuites, des tracasseries administratives, du manque de connaissance des procédures judiciaires<sup>45</sup> : « on va faire comment »<sup>46</sup>? Ça ne peut rien changer !» Entend-on souvent dire.

<sup>43</sup> Cf. approche sociologique de la corruption, supra.

<sup>44</sup> Op.cit.

<sup>45</sup> Robert Klitgaard, combattre la corruption, Nouveaux horizons, 1988, p.5.

<sup>46</sup> Pour reprendre cette analyse sociologue si chère au sociologue camerounais Jean Marc Ela.



L'étude de J. NIMUBONA et C. SEBUDANDI sur la corruption au Burundi a ainsi montré que la corruption prospère surtout dans un contexte où les institutions de contrôle sont inexistantes ou lâches, et où les groupes de pression sont faibles. En conséquence, l'étude en question propose la forte dénonciation de la corruption au sein du système judiciaire comme une des clés permettant de combattre l'augmentation de la corruption<sup>47</sup>.

En somme, retenons que la réalité de l'administration au Cameroun est caractérisée par des dysfonctionnements d'ordre institutionnel. Ce qui signifie que les auteurs de la corruption profitent de l'anarchie administrative (dans laquelle, loin de se référer aux règlements en vigueur, on agit à sa guise) pour imposer la corruption comme un mode d'administration «normal».

### Les causes économiques

Les causes économiques de la corruption peuvent être ramenées à une seule : les contraintes conjoncturelles. Le contexte économique du Cameroun ne favorise pas un épanouissement aisé des fonctionnaires de l'administration camerounaise. L'inadéquation entre le niveau de vie et le salaire fait que les agents des services publics ne sont guère à l'abri du besoin. C'est pourquoi la baisse des salaires a souvent été identifiée comme l'une des causes majeures de la corruption.

Une étude de «Justice et Paix» de la RDC voisine avait montré que les dépenses par famille atteignent souvent le double de leurs revenus à savoir, ceux des membres salariés de la famille. La question qui se posait dès lors était de savoir comment ces familles faisaient pour subvenir à ces besoins aussi supérieurs à leurs revenus. Ce qui ouvrait bien évidemment une piste très fructueuse à la compréhension du phénomène de la corruption<sup>48</sup>.

Cependant, il faudrait noter que si la baisse des salaires est un facteur de production de la corruption, elle n'en est pas un facteur direct. Ou mieux, elle crée plutôt un besoin que vient combler la corruption. Reprenons le socio-anthropologue à ce sujet : *«En ce qui concerne la baisse des salaires, nous avons montré qu'elle ne saurait être la cause de la corruption. La*

<sup>47</sup> J. Nimubona et C. Sebudandi, Le phénomène de la corruption au Burundi, Révolte silencieuse et résignation, Bujumbura, 2007.

<sup>48</sup> Rapport de l'Atelier Justice et Paix ACERAC de Décembre 2014 à Douala-Cameroun.

*corruption a une fonction, celle de combler le vide causé par les salaires bas. Il y a lieu de distinguer soigneusement la fonction de la corruption de sa cause, comme le demandait DURKHEIM*<sup>49</sup>. Et là encore, le facteur démocratique revient en arrière-plan : si les salaires sont bas ou baissés, c'est en raison de la faille démocratique qui empêche les salariés de se mobiliser en syndicat pour exiger de leurs employeurs une hausse des salaires. TITI NWEL poursuit à ce sujet : *«Normalement, dans un pays démocratique, un employé non satisfait de ses conditions de travail se tourne vers son employeur et exige d'être mieux rémunéré. A travers un syndicat qui peut initier une grève, le système politique lui permet de parvenir à ses fins. Il se trouve qu'au Cameroun, très peu de salariés du secteur public surtout, acceptent de s'incorporer dans un syndicat indépendant. En outre pour les pouvoirs publics, la grève est classée dans la catégorie des faits qui troublent l'ordre public : elle n'est pas perçue comme un espace de dialogue entre gouvernants et gouvernés. La baisse des salaires a donc elle aussi, une cause : la faillite du processus démocratique*»<sup>50</sup>.

Les contraintes conjoncturelles du Cameroun (c'est-à-dire le contexte de grande paupérisation) constituent une cause majeure de la corruption. L'analyse de Jean-François MEDARD<sup>51</sup> porte essentiellement sur cette approche. Pour cet auteur, la corruption, *«c'est l'exploitation du pauvre par le pauvre*»<sup>52</sup> et de ce fait, la pauvreté est le facteur qui permet le mieux de rendre compte de la corruption : c'est parce que les gens sont pauvres qu'ils arnaquent les autres.

Il faut néanmoins noter qu'il s'agit dans ce cas de la petite corruption, celle des administrations qui comptent les employés mal rémunérés. Pour ce qui est de la grande corruption, la réalité est tout autre. Du moins, précise l'auteur, c'est cette petite corruption qui est la plus visible au Cameroun, c'est elle la plus endémique, et donc qui est facteur de pauvreté. De même pour lui, la corruption est un obstacle au développement, parce que source de pauvreté, mais le sous-développement est aussi pour lui source de corruption. Ainsi, la corruption et le développement entretiennent des rapports d'actions réciproques.

<sup>49</sup> Pierre Titi Nwel, op.cit. p.12.

<sup>50</sup> Pierre Titi Nwel, op.cit. p.43.

<sup>51</sup> Medard J.-F., "la corruption en Afrique", in Mengue M.-T. et Boukongou J.-D., (dir), Comprendre la pauvreté au Cameroun, Yaoundé Presses de l'UCAC, 2004, 386p.

<sup>52</sup> Medard J.-F., op.cit. p.189.

En conclusion, il peut être retenu des causes économiques de la corruption, que la pauvreté en est un facteur majeur, dans la mesure où les gens, ayant des salaires bas recourent à la corruption pour «*joindre les deux bouts*». Mais aussi, en retour, cette même corruption est un facteur de paupérisation, en ce sens qu'elle ruine l'économie, ce qui est l'objet principal de cet opuscule.

### Les causes socioculturelles

Les facteurs socioculturels ne sont pas négligeables dans une analyse de la corruption. Si l'on se comporte en fonction de sa culture, c'est-à-dire de sa vision du monde, de sa manière de voir et de saisir le réel qui nous entoure, il devient incompréhensible qu'un phénomène social de si grande envergure manque de soubassement dans une culture ou une vision du monde donnée.

D'entrée de jeu, une précision vaut la peine : parler des causes culturelles de la corruption ne signifie pas nécessairement que la culture produise la corruption, mais plutôt, que la culture favorise la corruption ou n'en constitue pas un frein au cas où elle est importée de l'extérieur de la conscience collective. De plus, tout comme la corruption et la pauvreté entretiennent des rapports de réciprocité, la corruption et la culture en font autant. En effet, la corruption influence les manières de penser et d'agir, en faisant de la culture, par habitude, un terrain fertile pour son épanouissement, autant que la culture peut influencer les pratiques de corruption, voire même favorablement, s'il est mis sur pied une véritable politique d'éducation et de sensibilisation contre ce fléau.

L'un des ouvrages qui mettent en exergue une approche culturelle de la corruption est celui du philosophe EBOUSSI BOULAGA. Pour ce dernier, la pauvreté et la corruption, ces deux réalités intrinsèquement liées, sont les manifestations de la paupérisation anthropologique : «*Nous sommes devenus humainement pauvres au Cameroun. C'est comme si nous n'avions plus d'humanité. En effet, nous ne puissions plus sur les forces de notre intelligence, nous invoquons toujours des puissances extérieures, maléfiques*

*ou bénéfiques et c'est ce qui nous renvoie à la paupérisation anthropologique qui fait de nous une proie à la misère et à la corruption»<sup>53</sup>.*

Pour Lucien AYISSI, c'est le déficit de «l'éthique de la chose publique» qui explique la dérive de la gouvernance dans la corruption et la disparition du service public dans des marchés souterrains. Autrement dit, si l'intérêt privé a souvent tendance à l'emporter sur l'intérêt public, «c'est parce que l'économisme et le pragmatisme darwinistes aliènent la rectitude civique et morale du citoyen qui tient à apporter, à tout prix, des réponses appropriées à ses besoins vitaux dans un environnement économique et politique où l'humanité de l'homme est de plus en plus fonction de ce qu'il a accumulé, même si son itinéraire d'accumulation est défini par des pécunats, des grenouillages, des tripatouillages ou la violation des droits de l'homme, lorsqu'il n'est pas tout simplement maculé de sang et pavoisé de cadavres»<sup>54</sup>.

En outre, l'une des preuves de l'enracinement culturel de la corruption est la manière dont les postes réputés pour être des postes de corruption sont convoités ou survalorisés au Cameroun. Si la quasi-totalité de la société envie ces postes pour ses opportunités d'enrichissement illicites, ne peut-on pas parler d'une corruption culturelle ? Si vous êtes élu ou nommé à ce poste, et que vous vous comportez avec loyauté, vous serez mal vu par votre entourage. Dans ce cas, la corruption peut-elle encore être considérée comme une pathologie sociale ou une déviance ?

L'admiration que l'on réserve aux catégories socioprofessionnelles au revenu impressionnant et le mépris aux autres corps professionnels, notamment ceux de type «social» comme l'enseignement, traduit la culture d'un peuple pour qui la valeur suprême est matérielle et non spirituelle, c'est-à-dire morale, intellectuelle, ou humaine tout court. Comment peut se porter la corruption dans un pays où l'image de l'enseignant ou de tous agents sociaux a été socialement très dévalorisée, où tous rêvent d'être comme ces hommes politiques qui roulent dans de «grosses caisses», ces hommes d'affaires multimillionnaires/multimilliardaires, ces *faymen* qui gagnent leur

<sup>53</sup>Eboussi Boulaga F., op.cit., cité par Titi Nwel P., La lutte contre la corruption au Cameroun de 1999 à 2008, FES, Yaoundé, PUA, 2009.

<sup>54</sup> Lucien AYISSI, Corruption et gouvernance, Presses Universitaires de Yaoundé, 2003, 188p.

vie au moindre effort, ces fonctionnaires assis sur la mangeoire ? Elle ne peut se porter que très bien, et se répandre, ou s'enraciner de manière à se transmettre systématiquement de génération en génération.

Les signes de l'ancrage culturel de la corruption au Cameroun peuvent être aussi saisis à travers les représentations et expressions telles que *«la chèvre broute là où elle est attachée»* et qui traduisent l'adhésion collective à l'idée que l'on doit systématiquement avoir l'opportunité de profiter (décevant ou pas) des fonctions où l'on est nommé. Dans cette perspective, nous avons eu quelques discussions avec un groupe d'étudiants sur la corruption lors d'un contrôle routier de routine. La condamnation de cette pratique ne fait pas l'unanimité en milieu universitaire. Nombre de nos étudiants estimaient en effet que les «mange-mil» de nos postes de contrôle routier ne sont pas toujours condamnables, ou mieux coupables et ceci pour plusieurs raisons : ces derniers jugent que «n'importe qui à ce poste se comporterait de la même manière - on n'y peut rien !». En plus, selon eux, c'est un droit pour le contrôleur de pouvoir bénéficier de son métier. Ces représentations sociales de la corruption nous permettent de rendre compte de l'enracinement de la corruption dans les mentalités camerounaises.

A ce titre, de nombreuses études sur la corruption en Afrique, démontrent qu'il y a effectivement une origine culturelle de la corruption : elle s'enracinerait dans les traditions africaines, notamment celle du don. Ainsi, l'étude menée au Burundi distingue deux sources culturelles de la corruption : *«Il y a d'une part, la "culture de cour" de l'époque monarchique fondée sur les pratiques clientélistes (faire la cour, faire allégeance, demander quelque chose, verser un don ou un tribut). Et d'autre part, la «culture du don» (matériel et matrimonial) qui créait des réseaux de dépendances interindividuelles autour de la vache et de la terre»*<sup>55</sup>. Ces deux cultures présentent les capacités de donner et de recevoir comme des signes et des symboles de la «réussite sociale». Ainsi sont courtisés ceux qui ont de quoi donner. Ceux-là ont droit aux hommages et honneurs, à l'investiture même, dans la catégorie des notables. Ceux qui n'ont rien à

<sup>55</sup> J. Nimubona et C. Sebudandi, Le phénomène de la corruption au Burundi, Révolte silencieuse et résignation, Bujumbura, 2007.

donner (les pauvres) sont de véritables «damnés de la terre». S'ils ne veulent pas devenir des parias, ils sont obligés d'entrer dans une relation verticale et personnelle de clientélisme<sup>56</sup>.

Julien NIMUBONA fait une analyse similaire des causes culturelles de la corruption et soutient que l'échange de dons ou de biens constitue ici un élément fondateur des relations sociales. Il préside à la définition de l'«Etre social», de l'«Etre» tout court, dans une société où la «culture du paraître» est importante. Il traverse la sphère sociale pour pénétrer la sphère politique, c'est-à-dire la gestion de l'Etat, car tous les moyens deviennent bons pourvu qu'on accède aux sources ou aux moyens de l'«Etre social», du «Paraître social»<sup>57</sup>.

En général, la corruption prospère dans un tel système, qui la rend possible et diminue les risques pour l'auteur, de sorte que finalement, c'est celui qui dénonce le corrompu qui devient la cible de moqueries, voire de représailles. Ce qui a amené Robert KLITGOARD à dire que le problème de la corruption est qu'elle est systématique dans bien des secteurs sociaux, et profondément enracinée<sup>58</sup>.

Toutefois, on ne saurait justifier la corruption en affirmant qu'elle fait partie d'une certaine «**culture du cadeau**», comme le rappelle J.P. OLIVIER DE SARDAN. Les cadeaux ne sont pas secrets et ne sont aucunement liés à une contre-prestation clairement convenue ou à une forme de chantage<sup>59</sup>.

En somme, nous pouvons retenir qu'une pratique généralisée de la corruption conduit à une culture de la corruption. C'est-à-dire à la mise en place d'une manière de penser, de faire qui soutient la corruption et favorise sa transmission d'une génération à l'autre. De même, une culture de la corruption conduit à l'instauration durable ou à l'enracinement de la corruption dans les mœurs, les mentalités et les interactions sociales. Dans cette logique, on deviendrait corrompu dans une société parce que la corruption est vue comme normale, sinon banale.

<sup>56</sup> J. Nimubona et C. Sebudandi, Ibid.

<sup>57</sup> Nimubona Julien, Analyse des représentations du pouvoir politique : le cas du Burundi, Villeneuve d'Ascq, Presse du Septentrion, 2003.

<sup>58</sup> Robert Klitgaard, combattre la corruption, Nouveaux horizons, 1988, p.5.

<sup>59</sup> G. Blundo & J.P. Olivier de Sardan, op.cit.

Au terme de cette section consacrée à l'analyse des causes de la corruption, nous pouvons conclure que si la corruption trouve ses racines dans la société, elle trouve son couronnement au sommet même de l'Etat. L'admiration que l'on a pour ceux qui sont nommés aux postes «juteux» comme la douane ou les marchés publics vient justement du fait que ce sont des postes qui offrent l'opportunité de se remplir les poches, et pas toujours de façon licite !

## TU T'INTERROGES !

1. A ton avis, qu'est-ce qui cause la corruption au Cameroun ?
2. Certains disent que les cultures africaines favorisent la corruption. Qu'en penses-tu ?
3. Est-ce parce qu'un agent d'administration a un faible salaire qu'il doit te demander le «tchoko» pour te rendre un service qui est dit gratuit ?
4. Il est dit que si les citoyens pouvaient choisir leurs dirigeants et les contrôler, il n'y aurait pas tant de corruption au Cameroun. Es-tu d'accord ?
5. Penses-tu qu'un enfant qui veut toujours garder la monnaie quand on le commissionne est en voie de devenir un grand corrompu ou corrupteur ?





## 3. LES MANIFESTATIONS

# DE LA **CORRUPTION** DANS LA SOCIÉTÉ

Les secteurs publics perçus par les citoyens comme étant les plus affectés par la corruption sont : l'éducation, la santé, la justice, la police, l'administration. Mais il y a aussi d'autres secteurs de grande importance : les marchés publics, les services des douanes ou des impôts qui sont moins sollicités par la majeure partie des citoyens. Il convient dans cette section d'aborder successivement chacun d'eux, pour montrer comment la corruption s'y manifeste.

### Dans le secteur de la santé

Dans le secteur de la santé, les pratiques de corruption ont lieu dans les structures sanitaires, généralement avant les soins ou avant l'hospitalisation, et réparties presque de façon égale dans les centres de santé et dans les hôpitaux. Mais elles sont aussi courantes dans la délivrance de documents et le suivi des patients.

Certains responsables de ces structures manifestent une certaine indifférence vis-à-vis des patients lorsque ceux-ci ne les « motivent » pas. La qualité d'administration et le suivi des soins s'en trouvent sérieusement affectés. Dans certains cas, les malades sont même délaissés avec toutes les conséquences que cela entraîne.

Il est très courant d'entendre des patients se plaindre d'une négligence de la part des infirmiers, des médecins, s'ils n'ont pas payé pour une prise en charge particulière.

Dans son rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2011, la CONAC rappelle que l'IPC dans le secteur de la santé cette année est de 7,56/20, ce qui fait de ce secteur l'un des plus corrompus<sup>60</sup>.

<sup>60</sup> CONAC, Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2011, 2012, p.25.



### COMBATTONS LA CORRUPTION PASSIVE EN MILIEU HOSPITALIER

Si la mauvaise gouvernance n'épargne aucun des domaines du secteur de la santé au Cameroun, il en est un où la corruption sévit avec une ampleur particulière. Il s'agit principalement de la formation des ressources humaines de la santé, de leur recrutement, des sanitaires, du circuit du médicament et des marchés publics.

Ainsi, on peut retenir comme pratique de corruption dans ce secteur<sup>61</sup>:

Le trafic d'influence et la vente des places lors des concours d'entrée dans les facultés de médecine, les écoles de formation des personnels médico-sanitaires publics, et durant les recrutements de la fonction publique ;  
Le détournement des équipements de santé à des fins privées, l'extorsion de fonds aux malades pour des services supposés gratuits<sup>62</sup>.

Le rançonnement des usagers ;

Le refus d'administrer des soins aux patients qui refusent la corruption ;

L'établissement de faux certificats médicaux ;

La vente parallèle des médicaments ;

La vente illicite des produits périmés ou non agréés, etc.

<sup>61</sup> CONAC, op. cit.

<sup>62</sup> Il s'agit pour ce cas, des pratiques de corruption dont les citoyens se plaignent le plus dans les structures sanitaires.

Lorsque la corruption s'installe dans ce secteur, elle met en péril la vie des patients. C'est pourquoi la CONAC en a fait un secteur de prédilection : c'est celui qui reçoit le plus de plaintes des citoyens. Elle affirme à ce sujet : «Le domaine de la santé a requis une attention particulière à la CONAC à travers les multiples dénonciations reçues de la part des usagers ; c'est un domaine très délicat et à risque, qui soulève d'énormes problèmes. La lutte contre la corruption nécessite une véritable synergie d'action pour enfin appréhender les efforts de la lutte dans ce secteur»<sup>63</sup>.

### Dans le secteur de l'éducation nationale

Le secteur de l'éducation est un secteur clé de la vie de la nation, en ce sens qu'il est celui en charge de la socialisation des citoyens aux valeurs républicaines. Il n'est malheureusement pas à l'abri de la gangrène qui mine la nation. Ce qui pose un grave problème, car l'installation de la corruption dans ce domaine peut conduire à la production d'une véritable culture de la corruption. C'est pourquoi ce secteur de corruption est le plus déplorable. Telle est la réalité qui a amené la CONAC dans sa lutte anti-corruption à accorder «une place de choix à l'éducation à l'intégrité»<sup>64</sup>, et d'organiser des campagnes de prévention en milieu scolaire à travers les programmes «Rentrée scolaire sans corruption»<sup>65</sup>.

La pratique de la corruption dans ce secteur se traduit de plusieurs manières dont nous pouvons retenir quelques-unes ici :

### Dans l'administration scolaire

Des études notent d'énormes sommes d'argent versées en guise de «carburant» aux inspecteurs ou conseillers pédagogiques. Dans son étude sur la corruption dans le secteur de l'éducation, ZENÛ NETWORK est venu à noter que le ¼ des budgets de fonctionnement dans plusieurs établissements scolaires à l'Ouest sont consacrés à cette cause<sup>66</sup>. Cette gangrène qui infeste l'administration scolaire ne se situe pas seulement à la

<sup>63</sup> CONAC, op.cit., p.16.

<sup>64</sup> Ibid.

<sup>65</sup> Ibidem.

<sup>66</sup> Zenû Network, La corruption dans le secteur de l'éducation, le cas de la Région de l'Ouest Cameroun, p.25.

base dans les écoles, elle remonte jusqu'au sommet même. C'est le cas du Ministère de l'Education Secondaire où l'on a vu le Ministre Louis BAPES BAPES être poursuivi pour malversation financière. Un scandale dans l'éducation, qui a fait couler beaucoup d'encre et de salives, puis a été suivi par la libération de ce dernier qui a versé le 16 Janvier 2015 à la Trésorerie Générale de Yaoundé le montant de 35 millions de Francs CFA, conformément à l'article 2 du Décret n°2013/288 du 04/09/2013 portant modalités de restitution du corps du délit. Le ministre BAPES BAPES est en effet poursuivi pour détournement de près d'un milliard de Francs CFA. Quelle leçon transmet-t-on aux élèves de l'enseignement secondaire ? Que l'on peut délibérément détourner tant d'argent et promettre le remboursement lorsqu'on est poursuivi ? Voilà en effet l'exemple que montre à ses élèves le ministre chargé de la formation des camerounais de demain.

### **Dans la gestion des ressources humaines.**

La corruption dans la gestion des ressources humaines du secteur éducatif concerne particulièrement les affectations, les mutations et les nominations : *«Rien ne s'obtient pour rien, pour être là où je suis, j'ai payé. Il n'y a pas de cas dans mon établissement»*, avait répondu un proviseur à un censeur qui sollicitait une place dans une classe de son lycée. Tous les postes d'administration sont «marchandables» et les prix sont connus. Ceux qui s'y connaissent vous abordent pour vous proposer ce marché salvateur pour votre carrière. Pour être Surveillant Général ou pour avoir le poste de Censeur, on vous demande de payer jusqu'à 350 000 FCFA. Pour être directeur d'un établissement en création, vous pourrez déboursé jusqu'à 500 000 FCFA. Pour le poste de Proviseur, selon les localités, les prix varient entre 1 000 000 à 1 500 000 FCFA. Bref, l'achat des postes est devenu monnaie courante dans le secteur éducatif<sup>67</sup>.

Notons cependant que l'achat des postes n'est pas le seul moyen de promotion dans ce secteur, les relations comptent aussi énormément. Ainsi, on est nommé parce qu'on a une relation au ministère ou dans les autres instances décisionnelles importantes<sup>68</sup>.

<sup>67</sup> Zenü Network, op.cit., p.29.

<sup>68</sup> Zenü Network, op.cit., Ibid.

Il en est de même pour les absences et abandons de postes dans les structures éducatives. Il vous suffit d'être protégé par un parent ou de payer votre supérieur et votre salaire sera payé normalement malgré votre abandon de poste.

### La gestion financière des structures éducatives.

Au nombre des malversations financières des structures d'éducation, nous retenons des stratégies de responsables pour dépenser moins d'argent afin de profiter davantage, des dépenses en trompe œil, mais surtout le monnayage des recrutements. En effet, dire que les places sont vendues aux élèves dans des établissements est une lapalissade, car cette pratique est devenue très courante dans nos établissements scolaires, notamment du secondaire (lycées et collèges). Comme le note Zenü NETWORK : «Il s'agit des élèves présentés par les personnels (enseignants, personnels d'appui) et d'autres types d'usage ou d'autorité de tous bords pour être recrutés. Les dossiers collectés sont toujours accompagnés des sommes d'argent qui profitent aux intermédiaires (et aux responsables)»<sup>69</sup>.

Dans leur lettre pastorale contre la corruption en 2000, les évêques catholiques du Cameroun faisaient déjà la remarque à ce sujet : « *De l'école primaire à l'Université, le recours à l'argent ou au cadeau de toute nature pour bénéficier de la faveur de l'enseignant est devenu aujourd'hui de règle. A l'approche des examens, élèves, étudiants et parents, défiant toute moralité, s'activent à la recherche de l'épreuve ou du bon réseau de négociation de diplômes* »<sup>70</sup>.

D'autres formes de malversations concernent les détournements des fonds de construction de salles de classe et d'entretien des infrastructures, des fonds d'APE, ainsi que de la gestion des fournitures scolaires.<sup>71</sup> L'exemple le plus parlant pour le cas de la mauvaise gestion des fonds d'APE dans les lycées est celui du lycée de Malang à N'Gaoundéré. Comme l'a rapporté le bulletin d'information camerounais «la Nouvelle Expression<sup>72</sup>», Abba HASSAN, le Président de l'Association des Parents d'Elèves de ce lycée, a

<sup>69</sup> Zenü Network, op.cit., p.35.

<sup>70</sup> CENC, Lettre Pastorale des évêques du Cameroun aux chrétiens et à tous les hommes de bonne volonté sur la corruption, 2000, p.15.

<sup>71</sup> Voir à ce sujet la même étude de Zenü Network, op.cit.

<sup>72</sup> Du 15 Septembre 2014.

été à l'origine de détournements des fonds d'APE, avec la bénédiction d'une autorité administrative locale, accusé d'interdire la tenue de l'Assemblée Générale cette association. Cette longue histoire de malversations qui aurait duré 14 ans a été mise à nue grâce à une mobilisation des parents d'élèves pour la cause. On peut noter parmi ces malversations le détournement de l'année scolaire 2013-2014, d'un montant de 14. 105. 000 FCFA. *«Une somme d'argent cotisée par les parents de 1085 élèves pour la construction l'an dernier de 02 salles de classes et le salaire des enseignants vacataires. Curieusement à la fin de l'année dernière, les enseignants vacataires avaient 4 mois d'arriérés de salaires, et les deux salles de classes n'ont pas été construites. Où est passé cet argent ?»*<sup>73</sup> s'interrogent des parents d'élèves. Au moins, les choses vont en s'améliorant, présageant de lendemains meilleurs. En effet, le Samedi 11 Octobre 2014, un nouveau bureau plus indépendant des parents d'élèves a été mis en place, au service du lycée, et grâce à l'acharnement et à la perspicacité de ce groupe de parents d'élèves et de la CDJP de N'Gaoundéré.

Les trafics des notes d'évaluation constituent une autre pratique de grande ampleur de la corruption en milieu scolaire et universitaire. La vente des notes ou des NST<sup>74</sup>, sont des pratiques courantes de nos structures d'éducation. Cela ressort sans ambages dans le rapport de ZENÜ NETWORK sur la corruption dans le secteur de l'éducation à l'Ouest Cameroun<sup>75</sup>.

### La corruption dans les activités parascolaires.

Les pratiques de corruption et autres pratiques frauduleuses ont longtemps été décriées par les médias autour des activités parascolaires. C'est le cas notamment avec l'organisation des jeux FENASCO. En Avril 2013 par exemple, dans la ville de Bertoua, à l'occasion de la 15e édition des jeux nationaux scolaires, 199 athlètes dont 158 garçons et 41 filles toutes disciplines confondues, soit un pourcentage de 14,42%<sup>76</sup>, ont été mis hors course pour fausse identité. Ces athlètes prenant part aux Jeux FENASCO

<sup>73</sup> Voir le quotidien camerounais le Messenger, op.cit.

<sup>74</sup> Notes attribuées par l'enseignant en contre partie des rapports sexuels avec les élèves concernées.

<sup>75</sup> Ibid.

<sup>76</sup> Le quotidien le Messenger du 02 Avril 2013.

n'étaient pas des élèves, ou ne remplissaient pas les conditions requises, mais avaient pris des fausses identités pour prendre part aux jeux. Tout ceci avec la complicité de leurs encadreurs et enseignants<sup>77</sup>.

En somme, retenons que les pratiques de corruption frappant tous les secteurs sociaux au Cameroun n'ont pas épargné les structures éducatives, ce qui met le système éducatif camerounais en péril. Il devient un instrument très dangereux de corruption morale, de corruption de la culture, donnant à la corruption un enracinement durable, tel que des décennies toutes entières deviennent insuffisantes pour éradiquer le fléau. En 2000, les évêques catholiques déploraient déjà cette conséquence de la corruption culturelle en milieu scolaire : *«Notre jeunesse, il faut le répéter, est ainsi de plus en plus convaincue que la réussite est moins dans l'effort et la recherche de l'excellence que dans la capacité d'user de son pouvoir et de son avoir pour corrompre»*<sup>78</sup>.

### La corruption dans la gestion des examens et concours

La corruption du système éducatif concerne aussi et fondamentalement la gestion des examens et concours. En effet, l'on enregistre systématiquement toutes les années des tripatouillages dans cette gestion. Si votre enfant est cancre, il suffit d'un pot de vin pour qu'il voie son nom figuré dans la liste définitive de ceux qui ont réussi. Parfois même, c'est au détriment des meilleurs que se fait ce trafic de compétences intellectuelles. Lorsqu'il s'agit des concours des meilleures écoles de formation comme l'IRIC, L'ENAM, ou encore le CUSS, ce sont les enfants des hauts cadres de l'administration et de ceux qui ont des moyens de faire entendre leurs voix qui sont paritairement admis.

L'exemple de tripatouillage patent le plus récent de ce secteur reste le scandale causé par la publication des résultats controversés d'admission à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC). Pour rappeler les faits, le Ministre de l'Enseignement Supérieur avait signé et publié une première liste d'amis à ce concours de diplomatie, puis une seconde liste a été aussi signée par le même ministre, mais cette fois, ne comportant plus

<sup>77</sup> Ibid.

<sup>78</sup> CENC, Ibid.

certains noms de la première liste, qui entre temps ont «mystiquement» disparu, au nom de l'équilibre régional. Il a fallu l'intervention du chef de l'Etat pour réhabiliter les candidats injustement écartés. Au total, 22 candidats ont fini par être admis. Le Président de la République a ainsi autorisé le repêchage des admis de la première liste injustement exclus, au bénéfice des déclarés échoués de la première liste. Quel enseignement peuvent retenir les élèves et étudiants de ce trafic de compétences ?

### Dans le système judiciaire

Dans son rapport sur la situation de la corruption au Cameroun en 2012, l'ONG Transparency International a présenté le classement des institutions les plus corrompues. Il ressort de ce rapport que la Police occupe la première place, suivie du corps judiciaire et la troisième place est revenue à l'enseignement. Ce que le quotidien camerounais *Aurore Plus* présente comme une évidence, car, se demande-t-il, «*qui peut douter de l'implication de la Police dans la pratique de la corruption dans notre pays? Qui peut nier aujourd'hui que le corps judiciaire a depuis, transformé la justice en injustice? Qui peut douter de l'implantation, voire de l'enracinement de la corruption dans le milieu de l'enseignement?*»<sup>79</sup> Ce point de vue est presque partagé par les évêques de notre pays, car selon eux, la forme de corruption la plus grave de notre pays se situe au niveau de notre système judiciaire<sup>80</sup>.

En effet, la Justice a pris dans notre pays une image telle que rares sont ceux qui croient en la capacité de certains tribunaux à rendre la justice honnêtement. Lorsqu'un citoyen se retrouve interpellé au tribunal, son réflexe, très socialement partagé d'ailleurs, est de se poser la question des moyens et du réseau nécessaires pour être acquitté, même s'il se reconnaît coupable.

D'ailleurs, dans l'imagerie populaire, le bon avocat est celui qui est capable de faire gagner un procès à un accusé dont la culpabilité ne fait plus de doute. Le bon avocat est donc celui qui sait tordre le coup à la vérité, qui est capable de faire voir du blanc là où tout le monde perçoit du noir. C'est cet avocat qui est sollicité pour sa promptitude à tirer les mis en cause du pétrin. Combien sont-ils qui souhaitent connaître particulièrement le Président du Tribunal ou le Procureur?

<sup>79</sup> *Aurore Plus* du 12 Juillet 2013.

<sup>80</sup> CENC, Lettre Pastorale des évêques du Cameroun aux chrétiens et à tous les hommes de bonne volonté sur la corruption, 2000, p.16.



Avec les manigances de ces derniers, on assistera donc à ce que le droit appelle les manœuvres dilatoires qui consistent à renvoyer indéfiniment le procès de façon à décourager le plaignant qui, de par ses revenus dérisoires, abdique et abandonne le procès.

«*Je vous mets au défi d'aller lever une décision de justice sans vous faire dépouiller*»<sup>81</sup>, cette affirmation lancée à Pierre TITI NWEL lors de l'un de ses entretiens attestait à quel point la corruption est fortement enracinée dans le milieu de la justice camerounaise. Au Parquet, ce n'est plus la corruption, c'est un marché, soutien ce dernier. Du planton au Procureur, s'il n'y a rien, rien n'évolue. Cela veut dire qu'au parquet, c'est le pouvoir de l'argent qui oriente généralement la justice. C'est ici que les malfaiteurs sont libérés. Quelqu'un peut voler et même tuer, dès qu'on l'amène au parquet, on donne l'argent au procureur et la personne est relaxée. C'est pour cela que lorsqu'on arrête des bandits, leurs amis ou les membres de leurs familles font tout pour qu'on les défère rapidement, afin qu'ils retrouvent aussi rapidement la liberté, car dès que vous avez l'argent que le Procureur veut, il fait ce que vous voulez. (C'est une attitude générale qu'adoptent toutes les familles concernées, c'est quand ce n'est pas en notre faveur qu'on s'en plaint)<sup>82</sup>.

Lorsque votre dossier est transmis chez le juge pour qu'il rende le verdict, pour que cela soit vite fait, il faut voir le juge lui-même. Sinon votre affaire sera éternellement renvoyée. Lorsque le jugement est rendu, il faut encore corrompre les greffiers et les secrétaires pour que l'expédition du jugement ou bien la grosse soit saisie, signée et remise entre vos mains... Par contre, si vous vous estimez lésé par une décision et que vous voulez faire appel, le substitut du Procureur qui s'en occupe ne peut pas transmettre votre requête à la Cour d'Appel si vous ne faites pas le geste nécessaire. Sinon, votre affaire s'arrête là.

La CONAC a répertorié un certain nombre de manœuvres liées au système judiciaire :

<sup>81</sup> Propos d'un enquêteur recueilli par Pierre Titi Nwel lors de ses entretiens en Aout 2008, Op.cit.p.41.

<sup>82</sup> Pierre Titi Nwel, Op.cit.

### **Chez les avocats, elle a noté :**

Le suivi des dossiers de leurs clients dans les services départementaux des affaires foncières et auprès des conservateurs fonciers, même lorsqu'il est établi que ces dossiers ne font l'objet d'aucun litige ;

L'exploitation de l'ignorance des textes par les clients afin d'agir pour leur compte en vue de l'aboutissement de leurs dossiers en leur extorquant d'importantes sommes d'argent ;

Le faux et l'usage de faux.

### **Chez les huissiers de Justice, il a été relevé :**

La signification des actes à poteau, pratique qui consiste pour un huissier de justice à écrire que l'acte a été remis au destinataire alors qu'il n'en est rien ;

Les notifications tardives ou hors délais des actes ;

L'élaboration des procès-verbaux de constat des faits inexistantes.

Les évêques du Cameroun ont noté au sujet de la corruption du système judiciaire : *«Des magistrats, juges, procureurs vendent leur jugement au plus offrant. Les prévenus qui sont incapables de payer devront passer des années en prisons, parfois même sans avoir jamais été jugés, en flagrante violation des droits humains et des lois du pays. Nos palais de Justice deviennent de plus en plus des épouvantails pour les justiciables pauvres et sans relation. Parce qu'ils sont exclus du réseau de corruption, ils se trouvent exposés à toutes les injustices.»*<sup>83</sup>

En somme, on peut noter que la corruption a pris une telle ampleur dans le secteur de la justice qu'on en vient à parler d'une corruption endémique, *«celle qui a fait du Cameroun son domicile privé»*<sup>84</sup>.

### **Dans le secteur de la Police.**

Dans son rapport 2013, Transparency International, a classé la police comme le secteur le plus corrompu au Cameroun, nous l'avons mentionné plus haut. Une telle réalité s'expliquerait par le fait que la corruption est très courante

<sup>83</sup> CENC, op.cit., p.16.

<sup>84</sup> Pierre Titi Nwel, Op.cit.

dans un nombre important d'espaces où la police est en contact permanent avec les usagers : sur les routes, puis dans les procédures d'instruction et ensuite dans la délivrance des divers documents administratifs.

La corruption des officiers de police (appelés de façon populaire mange-mil) oblige parfois les conducteurs à payer un pot-de-vin lors du contrôle de leur véhicule. Par exemple, les conducteurs dont les papiers ne sont pas complets se font arnaquer par ces policiers qui leur font payer quelques billets de mille, en fonction de l'importance de la pièce qui fait défaut dans les dossiers de voiture. De nombreux usagers y consentent souvent parce qu'ils paieraient un montant plus élevé si leur cas était transféré au parquet. Il en est de même pour toute autre forme d'infractions au Code de la route.

Au sujet des tracasseries des commissariats comme de la gendarmerie, Pierre TITI NWEL soutient : *«Au niveau de la gendarmerie ou du commissariat de police, le Commandant de Brigade ou le Commissaire interviennent toujours dans la corruption de manière voilée. C'est l'officier de police judiciaire chargé de l'enquête qui organise tout. Il procède généralement par intimidation auprès de l'accusé, ou auprès du plaignant, il lui montre qu'il n'a pas raison... Il peut dire à l'accusé que le procureur a demandé qu'il soit gardé à vue, -alors qu'il n'en est rien-, mais lui voudrait le protéger de cela s'il coopère. Par ailleurs, lorsque l'enquête finit, ce n'est pas automatiquement que l'affaire est transmise au parquet. Il faut encore que le plaignant «pousse»<sup>85</sup> pour que son affaire évolue. Sans cela, surtout lorsqu'il a raison, son affaire deviendra sans suite.»<sup>86</sup>*

Pour ce qui est de la délivrance des documents administratifs, la manifestation de la corruption est la même que dans tous les secteurs administratifs. Nous l'abordons ci-dessous.

### Dans les services administratifs

Au Cameroun, le fonctionnaire corrompu considère sa fonction comme un patrimoine, au sens propre du terme, dont il use à sa guise, et les règles publiques, comme des instruments de chantage. Cette assertion nous

<sup>85</sup> Motive pour faire avancer son dossier.

<sup>86</sup> Pierre Titi Nwel, op.cit.

permet d'entrée de jeu de comprendre l'esprit qui anime le personnel administratif.

Dans ce secteur, comme dans bien d'autres d'ailleurs, la corruption est répandue à tous les niveaux. En 2000, les évêques du Cameroun notaient déjà au sujet de la gestion du personnel dans ce secteur : *«les affectations du personnel administratif et l'accès aux postes de responsabilité se négocient souvent selon des taux convenus ou sur la base de l'appartenance au réseau du fonctionnaire en charge»*<sup>87</sup>.

Pour les usagers des services administratifs, ils sont habitués à entendre ces mots : *«Va réfléchir, tu reviendras; reviens demain; je n'ai pas de temps aujourd'hui; pourquoi te comportes-tu comme un enfant alors que tu es un adulte? etc.»*. C'est ce genre de discours qui fait comprendre que l'agent auquel on s'adresse exige quelque chose pour rendre le service demandé. Mais de plus en plus, certains agents sont plus explicites et ne font aucun mystère sur leurs exigences. Ces pratiques de corruption sont courantes lors de la demande de documents administratifs, du traitement des dossiers, dans la gestion des carrières et la demande d'audience auprès des autorités. Ce que l'agent vous réclame porte plusieurs noms : Gombo, bière, taxi, carburant, tchoko, motivation etc. Dans bien des cas, il vous avance le prétexte, à tort ou à raison, qu'il ne dispose pas du matériel de service d'administration et que vous n'avez qu'à le fournir si vous voulez être servi. Ces pratiques sont devenues si courantes qu'elles sont même banalisées, voire même considérées comme normales pour certains usagers et personnel d'administration. C'est cette banalisation que constatait l'ambassadeur des États-Unis, Niels MARQUARDT. Il a dénoncé publiquement la corruption sévissant au Cameroun, dans une déclaration du 20 janvier 2006 rapportée par Mutations : *«Les actes de corruption sont devenus si communs et si banals que certains observateurs se demandent si le sens du mot corruption a une connotation différente au Cameroun»*<sup>88</sup>. Prenons un exemple qui certifie cette réalité dans le secteur des transports.

<sup>87</sup> CENC, op.cit., p.15.

<sup>88</sup> Voir le quotidien camerounais Mutations du 13 Décembre 2012.

C'est celui que rapportent des étudiants de l'auto-école française à Douala : «A la veille des examens, nous avons reçu des SMS nous invitant à passer à la Direction générale à Akwa pour régler les dernières formalités relatives à l'examen. Une fois là-bas, nous avons été réunis dans une salle par un certain Monsieur KAMGA qui nous a confié ouvertement : Des étudiants se sont beaucoup plaints qu'ils passent aisément leurs épreuves aux examens théoriques et pratiques, mais sont toujours surpris par des échecs dont ils ignorent l'origine. Se rapprochant des responsables des examens du ministère des transports, notre Directeur a pu obtenir la possibilité de soumettre une liste de ceux qui aimeraient garantir leur réussite et éviter toute surprise du babillard. Ainsi, celui qui veut garantir son examen théorique versera une somme de 20.000 F CFA, et pour l'examen pratique, une somme de 10.000 F CFA. Et une dizaine de nos camarades se sont enregistrés sur le champ. Ce n'est pas tout, le jour de l'examen pratique, nos moniteurs venaient dans les rangs demander ceux qui ne sont pas sûrs de maîtriser les manœuvres demandées aux examens, et ceux-ci partaient payer 5 000, et, devant les yeux de tout le monde ils donnaient leurs noms aux jurys, les uns après les autres et les jurys les notaient sans soumission préalable aux exercices pratiques.»<sup>89</sup>

Ce témoignage nous montre à quel point la corruption est devenue banale dans ce secteur de services publics, au point de se pratiquer en plein jour, aux yeux de tous, sans remords aucun.

### **Dans le secteur de l'exploitation des ressources naturelles.**

Le secteur des Industries extractives au Cameroun est caractérisé par une opacité persistante, malgré les efforts de la société civile et des institutions financières internationales pour y instaurer la transparence. La corruption dans le secteur de l'exploitation des ressources naturelles engendre des pertes énormes.

Dans son rapport de lutte contre la corruption, la CONAC reprécisait par exemple, l'importance du secteur des ressources en ces termes : «L'accent

<sup>89</sup> Propos recueilli auprès d'un groupe d'étudiants de l'Auto-école française de Douala, le 21 Septembre 2014.

dans le présent rapport sur les industries extractives. Celles-ci constituent un pôle de développement très productif pour le Cameroun. Toutefois, c'est un secteur gangrené par des pratiques de corruption qu'il faut éradiquer afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement»<sup>90</sup>.

En effet, ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler paradoxe des ressources, traduit la situation d'un pays riche de ses ressources naturelles mais dont les populations croulent sous le poids de la pauvreté, en raison du fait que la mal gouvernance de ce secteur les prive sans cesse d'importantes richesses qui auraient favorisé leur décollage socioéconomique. Les richesses camerounaises du sol et du sous-sol profitent uniquement à la classe dirigeante et aux compagnies nationales et étrangères d'exploitations. Même dans les zones où se mènent d'importantes activités d'exploitations des richesses, les populations riveraines sont sans emplois, sans écoles, sans dispensaires, etc., malgré le fait que des quantités énormes de richesses (bois, mines, pétrole, gaz etc.) sont exportées chaque jour de leur localité<sup>91</sup>.

Il s'agit dans ce cas de la grande corruption, ou de la corruption à grande échelle, celle porteuse d'enjeux énormes pour la nation, et dont les citoyens ignorent le plus souvent les mécanismes de fonctionnement, en raison de l'opacité du secteur.

Les ressources premières, pour la plupart placées sous le contrôle direct de la Présidence, se gèrent comme une propriété exclusive des dirigeants. Le droit de regard citoyen dans ce secteur est très récent et se reconnaît progressivement, bien qu'avec peine.

Dans le secteur du bois par exemple, certains forestiers se plaignent de mesures de rétorsion de la part de l'administration s'ils refusent le système de corruption mis en place. En effet, les entreprises acceptant le système peuvent exploiter leurs forêts en payant moins d'impôts alors que celles qui le refusent font l'objet de mesure de rétorsion (impositions fantaisistes, blocage des exportations, zèle administratif).

Au nombre des formes de manifestation de la corruption dans ce secteur, nous pouvons retenir avec la CONAC<sup>92</sup> :

<sup>90</sup> CONAC, op.cit.

<sup>91</sup> Justice et Paix ACERAC, rapport de l'Atelier de Douala du 2 au 5 Décembre 2013.

<sup>92</sup> Ibid.

L'exploitation frauduleuse de permis d'exploitation ;  
L'utilisation des fausses licences d'exploitation ;  
L'exploitation clandestine des ressources minières ;  
Les pots de vin dans l'attribution des permis d'exploitation ;  
La tricherie dans les unités de mesure ;  
Les évasions fiscales ;  
Les paiements indus aux autorités ;  
Les non déclarations des volumes produits, etc.

Dans le souci de sortir de cette opacité, le Cameroun a ratifié plusieurs conventions internationales dont celle des Nations Unies de 2004 sur la corruption. Par ailleurs, en 2005, le gouvernement a décidé d'adhérer à l'I.T.I.E. (Initiative pour la Transparence des Industries Extractives) et devrait publier les chiffres des revenus de l'exploitation pétrolière (géré par la S.N.H. qui dépend de la Présidence).

### Dans les marchés publics et la douane.

Les secteurs des marchés publics et de la douane sont de grande importance aussi, en raison de ce qu'ils coûtent en terme de perte à l'Etat et donc aux citoyens. Pour le cas des marchés publics par exemple, la CONAC notait déjà en 2012 : *«L'état des lieux du secteur au Cameroun permet d'affirmer que la corruption dans les marchés et travaux publics constitue un frein au développement et figure parmi les principales causes de pauvreté dans notre pays. Ce secteur d'activités occupe aussi une partie importante dans le budget national évalué à des centaines de milliards de francs CFA avec des pertes annuelles dues à la mauvaise exécution des projets du fait de l'attribution opaque de certains marchés publics de l'Etat. Depuis la phase préliminaire jusqu'à la phase du suivi, du contrôle et de l'audit en passant par les phases de passation et d'exécution des marchés publics, la réalité est alarmante et se présente sous plusieurs formes.»*<sup>93</sup>

Ainsi, les manifestations de la corruption dans ce secteur s'observent par :

- La quasi-généralisation des besoins fictifs qui font l'objet d'inscription budgétaire ;
- La certification et la signature complaisantes des PV de réception des marchés ;

Des prestations non réalisées ou mal réalisées ;

Des prestations tardivement ou partiellement réalisées ;

L'enrichissement personnel illicite, injustifié et provocateur des frustrations des citoyens honnêtes, etc.<sup>94</sup>.

Présentant la corruption du secteur des marchés publics comme la plus onéreuse pour le Cameroun, les évêques notaient aussi : *«Il arrive que des responsables des services exigent pour eux 30 à 50% des sommes prévues par le contrat, parfois davantage, comme prix de leur signature (des marchés publics)... Il est si facile de déclarer l'achat de 50 tonnes de ciment alors que 20 ou 30 tonnes seulement seront utilisées dans la réalisation du projet. Le reste sera volé par les responsables de l'entreprise et revendu sur les marchés à leur bénéfice personnel.»*<sup>95</sup>

Pour ce qui est du secteur de la douane, la réalité est plus patente. En ce sens, les évêques du Cameroun reprennent la parole, notamment pour ce qui est de la perception de taxes et impôts en général : *«l'Etat perd également de gros montants d'argent dans le domaine des impôts. Des percepteurs sans scrupule sont prêts à annuler des sommes importantes qui seraient dues par les entreprises, moyennant des bénéfices personnels»*<sup>96</sup>.

Dans le cadre des administrations douanières les manifestations de la corruption peuvent être saisies à deux niveaux<sup>97</sup> :

**La petite corruption** : elle se caractérise par les versements de sommes d'argent ou les dons en nature de biens matériels aux préposés lors du passage des frontières (frontières intérieure et extérieure) et à l'occasion du dépôt des déclarations en douane. Ces pratiques visent à faciliter l'accomplissement des formalités, à accélérer l'enlèvement des marchandises, à minorer le montant des droits et taxes et en cas de découverte d'infraction, à limiter le niveau des sanctions.

**La grande corruption** : elle concerne les rémunérations occultes ou les avantages accordés à des fonctionnaires en contrepartie de la délivrance d'autorisation d'exonération ou de passe-droits divers.

Tout ceci se fait en violation de l'Art. 137 du Code pénal qui dispose à cet effet: «Est puni d'un emprisonnement de 2 à 10 ans et d'une amende de

<sup>94</sup> CONAC, Ibid.

<sup>95</sup> CENC, op.cit., p.14.

<sup>96</sup> CENC, Ibid.

<sup>97</sup> Reynald EUGENE, LA DOUANE FACE À LA CORRUPTION, Vision des autorités douanières pour ce 21e siècle, 2007, Haïti, 2007.



200.000 à 2.000.000 de francs tout fonctionnaire qui accorde des exonérations de droits, taxes, redevances, impôts ou contributions, délivre à un prix inférieur à celui qui est prescrit les produits de l'Etat fédéral ou fédéré, d'une coopérative, d'une collectivité ou établissement, ou public ou soumise à la tutelle administrative de l'Etat ou dont l'Etat détient directement ou indirectement la majorité du capital.»<sup>98</sup>

On peut noter aussi la même gangrène au sommet même de la Direction générale des impôts du Ministère des finances. En Janvier 2014 par exemple, elle a servi au public des tickets qui relèvent de l'exercice budgétaire 2013, comme l'atteste le tableau ci-dessous. Il s'agit bien d'un type d'impôt qui est payé instantanément au moment de la traversée de la barrière de contrôle, et qui ne saurait être différé sur une autre année. Donc, ces tickets de 2013 des postes de péages de Karewa (Région du Nord) et de Tchabal (Région de l'Adamaoua), payés en 2014 n'ont aucune valeur juridique. La Direction générale des impôts a ainsi décerné de faux documents aux usagers et a induit exigé de l'argent au public.

En plus, des témoignages de commerçants à l'Ouest-Cameroun mettent en cause le même Direction générale des impôts. Les commerçants y multiplient les récriminations à l'encontre des agents des centres divisionnaires des impôts de la Région. C'est le cas d'Edwige, jeune commerçante du quartier Kamkop, qui a vu sa boutique scellée par les contrôleurs, pour défaut de carte de contribuable et de licence de commercialisation des boissons, alors qu'elle n'avait pas encore exercé deux mois. Elle a par ailleurs confié au quotidien camerounais «Le Jour» avoir obtenu ces papiers contre le montant de 100.000 FCFA, sans recevoir de reçu.<sup>99</sup> C'est ainsi que chaque jour, à travers tout le pays, au lieu de collecter les contributions des citoyens pour les caisses de l'Etat, les agents des impôts les perçoivent plutôt pour leur propre compte.

<sup>98</sup> Voir Code de Procédure Pénale du Cameroun, N°2005/007 27 Juillet 2005.

<sup>99</sup> Le quotidien camerounais « Le Jour », N° 1730 du 23 juillet 2014, p. 5

# LA CORRUPTION TUE LA NATION !

Régions	Postes de Péages	Sources de vérifications	
Nord	Karewa		
ADAMAOUA	Tchabal		
EST	Mandjou		
	Garoua Boulai		
CENTRE	Awae		

**ATTENTION**  
 Les tickets incomplets, illisibles, mutilés, falsifiés, coupés irrégulièrement ou ayant un défaut n'ont aucune valeur.  
 All tickets incomplete, falsified, illegible, poorly cut tickets, or tickets with any irregularities shall be illegal!  
 L'inspecteur Général

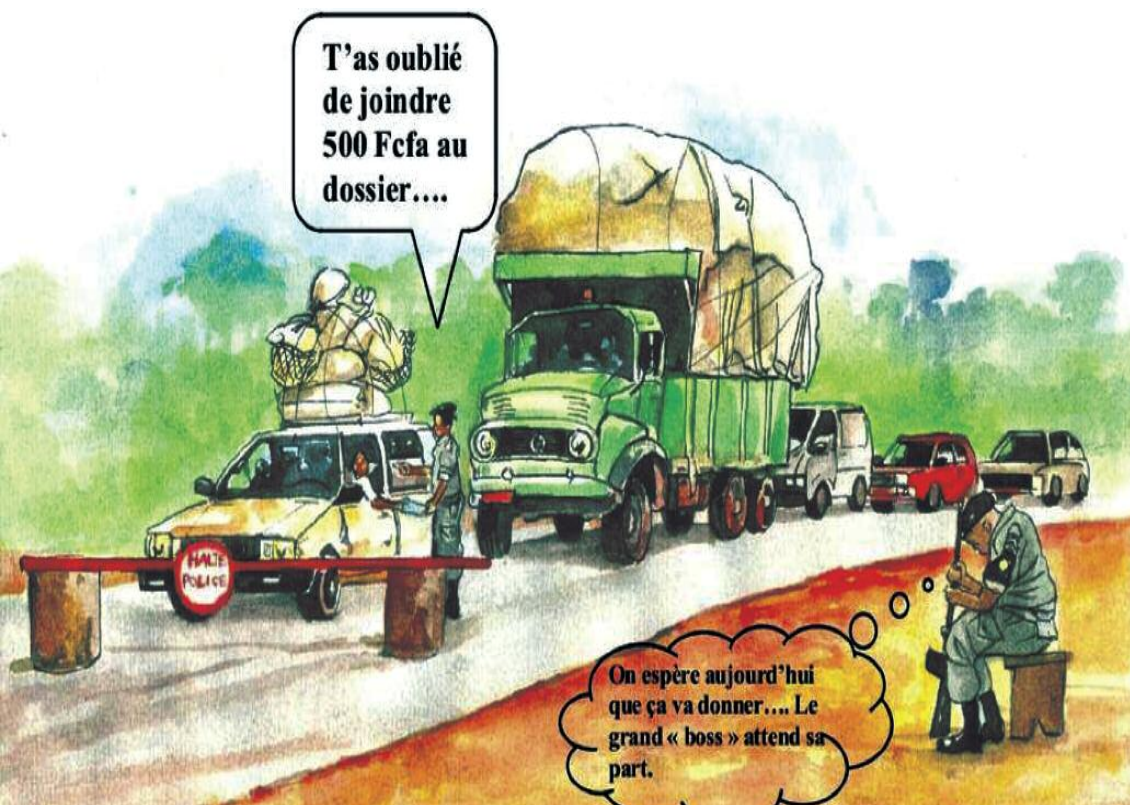
Le verso du ticket de Péage met en garde les usagers de la route : «Les tickets incomplets, illisibles, mutilés, falsifiés, coupés irrégulièrement ou ayant un défaut n'ont aucune valeur». Sur le tableau ci-dessus on remarque que la Direction générale des impôts du Ministère des finances a servi au public en janvier 2014, des tickets qui relèvent de l'exercice budgétaire 2013 dans les postes de Tchabal et de Karewa, et a indument exigé de l'argent au public.

## TU T'INTERROGES !

1. Comment les juges, les greffiers et les avocats font-ils au tribunal pour arnaquer les pauvres citoyens sans défense ?
2. Comment expliques-tu que les multinationales exploitent nos matières premières au prix de rien et avec la complicité de nos dirigeants ?
3. Comment font les enseignants pour vendre les notes aux élèves ou étudiants ?
4. Quand tu vas à l'hôpital, qu'est-ce qui te fait comprendre que le médecin ou les infirmiers veulent t'arnaquer ?
5. 10 voitures traversent un paysage (de 500F). Le collecteur a 2000 F dans la caisse, et dans sa poche des tickets déjà payés par les usagés. A ton avis, que s'est-il passé ?



## 4. LES CONSEQUENCES DE LA **CORRUPTION** SUR LE PAYS



DÉNONÇONS TOUTE FORME DE CORRUPTION POUR UN CAMEROUN INCORRUPTIBLE !

La corruption est une pratique viscérale pour la vie de la nation camerounaise. Ses conséquences sont autant étendues qu'elle envahit l'ensemble des secteurs sociaux. Nous livrons dans les lignes suivantes quelques-unes de celles-ci, dans leurs aspects les plus remarquables.

### Sur le plan politique

Sur le plan politique, les conséquences de la corruption sont énormes, notamment la mise en péril du système démocratique sur lequel sont bâtis nos Etats africains en général. Kofi ANNAN (ancien Secrétaire Général des Nations Unies) l'exprimait déjà en ces termes : *«La corruption est un insidieux fléau qui a un large éventail d'effets corrosifs sur les sociétés. Elle sape la démocratie et la primauté du droit, entraîne des violations des Droits de l'Homme, fausse la passation des marchés, érode la qualité de vie, et permet le crime organisé, le terrorisme ainsi que d'autres menaces en empêchant la sécurité humaine de s'épanouir»*.<sup>100</sup>

Dans cette logique, la corruption endémique a des répercussions négatives considérables sur un certain nombre de droits humains tels que le droit à la vie, à la dignité personnelle et à l'égalité. C'est pourquoi, selon le Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies, un Etat entrave ses obligations en matière des droits s'il ne parvient à *«prendre les mesures appropriées ou à exercer la diligence voulue pour prévenir, punir, enquêter ou réparer les torts causés par ces actes, par des personnes ou entités privées»*<sup>101</sup>.

De plus, la corruption encourage la propagation d'une image négative du pays sur la scène internationale. Si le Cameroun s'est engagé dans la lutte contre la corruption à travers la mise en place des organes de répressions et de sensibilisation comme la CONAC et les juridictions compétentes, c'est en raison du rapport de Transparency International des années 1998-99 qui l'avait classé *«pays le plus corrompu du monde»* et qui avait de ce fait contribué à ternir considérablement l'image du pays sur la scène internationale. Le Président Paul BIYA qui jadis demandait des preuves aux

<sup>100</sup> Kofi Anan, Ancien Secrétaire General Des Nations Unies. SG/SM/8977: GA/10200/SOC/CP/271 31 Novembre 2003 intitulée « Secretary General Laudes Adoption » par l'Assemblée générale de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

<sup>101</sup> General Comment 31

détracteurs de son régime condamnant la grande corruption des barons du Régime, s'est engagé personnellement dans la lutte contre cette même corruption. Quoiqu'ici, la chasse aux sorciers soit plus mitigée qu'on ne peut l'imaginer. Dans la même logique, la corruption discrédite le Régime en place, faisant ainsi perdre la confiance que les citoyens ont placée en leurs dirigeants. Elle crée un climat d'insécurité généralisé et met en péril l'Etat et ses institutions. De nombreux coups d'Etat et rébellions en Afrique ont souvent été motivés par le fait que les Régimes en place soient corrompus et que leurs barons soient éternellement assis sur les ressources premières de tout le pays. C'est cette réalité que traduit l'expression «malédiction des ressources»<sup>102</sup> en vogue dans l'analyse de la gestion des ressources premières en Afrique.

### Sur le plan économique

En 1990, l'épiscopat du Cameroun, en examinant la crise économique qui sévissait dans le pays, avait déjà signalé que la corruption et le vol généralisé des deniers publics dans l'impunité étaient parmi les principales causes de la crise<sup>103</sup>. Ainsi, l'une des conséquences majeures de la corruption est qu'elle fragilise l'économie nationale camerounaise. Christian DJOKO affirme à ce sujet : «*Obstacle au développement durable, la corruption peut éventuellement aggraver les disparités économiques et favoriser la criminalité organisée. En fait, si la corruption se développe sans entrave, la démocratie peut difficilement s'épanouir, la liberté se répandre, la justice prévaloir*»<sup>104</sup>.

L'analyse de Dr. Reinhold PLATE, Représentant Résident de la Fondation Allemande FRIDRICH EBERT STIFUNG au Cameroun, va dans le même sens : «*La corruption est sans nul doute le phénomène qui mine le plus le fonctionnement de la société. Elle crée l'injustice sociale à travers une mauvaise distribution des ressources, décourage et pénalise les acteurs de développement de la société, qui voient leurs efforts mal récompensés ou méconnus au profit d'autres de moindre importance. Là où il y a la corruption, les droits de l'homme sont bafoués*»<sup>105</sup>.

<sup>102</sup> Qui signifie que les ressources premières, loin d'apporter le développement qu'espèrent les citoyens apportent plutôt des conflits, dus à la mal gouvernance de celles-ci.

<sup>103</sup> Lettre pastorale de la Conférence Episcopale du Cameroun sur la crise dont souffre notre pays. n°8.

<sup>104</sup> Christian Djoko, comprendre la corruption au Cameroun.

<sup>105</sup> Dr. Reinhold Plate, Avant-propos de l'ouvrage La lutte contre la Corruption au Cameroun de 1999 à 2008.

Parmi les conséquences économiques de la corruption, nous pouvons retenir avec Reynald EUGENE<sup>106</sup>:

La corruption provoque la diminution des recettes, situation qui peut entraver le fonctionnement efficace des structures étatiques comme le cas du Cameroun qui se retrouve parmi les pays où les droits et taxes à l'importation constituent l'une des principales sources budgétaires.

Dans le secteur de la douane, la corruption autorise la circulation de marchandises interdites qui présentent des risques pour l'environnement, la santé ou la sécurité publique.

Le phénomène de la corruption encourage une concurrence déloyale qui s'exerce au détriment des entreprises les plus performantes qui ne recourent pas à la pratique de pots-de-vin dans leur système de fonctionnement.

La corruption entraîne un gaspillage des ressources de l'Etat, lui faisant ainsi perdre des sommes énormes.

Quelques ONG camerounaises reconnaissent ces coûts énormes de la corruption au Cameroun. Ainsi :

Selon Christol Georges MANON, président de l'Observatoire de lutte contre la corruption au Cameroun, 40 % des recettes enregistrées chaque année ne servent pas le développement à cause de la corruption.

Selon Samuel EKOUM, président de l'ONG camerounaise SOS corruption, l'État du Cameroun perd en moyenne par an 400 milliards de francs CFA à cause de la corruption.

Dans le secteur forestier, selon une enquête menée par Greenpeace, Forest Monitor et le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), l'État perdrait en moyenne 100 milliards de francs CFA chaque année, du fait de l'exploitation illégale.<sup>107</sup>

Selon Patrice BIGOMBÉ LOGO, professeur d'Université et Directeur de l'ONG «Centre de Recherche et d'Action pour le Développement Durable en Afrique Centrale», à peine 20 % des impôts versés par les compagnies forestières aux communes sont investis dans le développement local. Le reste serait utilisé pour alimenter les réseaux ou le profit personnel des élites locales.

<sup>106</sup> Reynald Eugene, la douane face à la corruption, Vision des autorités douanières pour ce 21e siècle, 2007, Haïti, 2007.

<sup>107</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Corruption\\_au\\_Cameroun](http://fr.wikipedia.org/wiki/Corruption_au_Cameroun), consulté le 24.04.14.



De surcroît, «*Les pratiques de corruption vident les caisses de l'Etat, portent préjudice au libre-échange et découragent les investisseurs. Selon la Banque mondiale, la corruption peut réduire le taux de croissance d'un pays de 0,5 à 1 point de pourcentage par an. Les recherches du FMI ont montré que les investissements réalisés dans les pays corrompus sont inférieurs d'environ 5% à ceux réalisés dans les pays relativement non corrompus*»<sup>108</sup>.

Une autre conséquence de grande importance au Cameroun, est l'émigration de masse ou, ce qu'on nomme aujourd'hui la fuite des cerveaux, pour parler du départ en grand nombre des compétences camerounaises. Dans un pays où la corruption a instauré le règne de la médiocrité, du favoritisme, de nombreux diplômés camerounais, marginalisés dans leur propre pays quittent le pays en grand nombre pour aller chercher ailleurs de quoi survivre et des pays ou des institutions leur garantissent un emploi digne de ce nom. Si vous faites un tour dans les aéroports, vous vous rendez-compte à quel point les camerounais quittent massivement leur pays ! Certes la corruption qui a mis l'économie nationale à terre n'est pas le seul facteur de cette émigration massive, mais elle reste la principale, et la clé de voute de la situation de crise d'un pays devenu un enfer pour ses fils et filles qui n'ont désormais qu'un rêve : partir !

De ce fait, la corruption, à travers cette fuite massive des cerveaux prive le pays d'un potentiel énorme pour son développement et la relève de son économie. A l'heure de la mondialisation des échanges où l'on parle de plus en plus du transfert des compétences, où l'Afrique paye des sommes énormes d'argent pour bénéficier de l'expertise des occidentaux en la matière, le Cameroun laisse partir chaque jour des centaines de «savoirs» qu'il gagnerait à investir sur place. Malheureusement, ces citoyens diplômés font face à une situation de manque d'emploi, puisque l'Etat n'a plus de moyens pour en créer davantage, vu que les gros poissons ont détourné les fonds destinés à cette cause pour leurs comptes privés. Quand il y a même de l'emploi, ils ne peuvent y avoir accès, puisqu'il faut avoir des relations pour, ou en acheter.

---

<sup>108</sup> Wikipédia, *ibid.*



Bref, nous pouvons retenir que ce sont les citoyens pauvres qui payent le plus le coût de la corruption, comme l'a si bien reconnu Kofi ANNAN qui soutient à ce sujet: *«La corruption nuit aux pauvres de manière disproportionnée en détournant des fonds destinés au développement, en compromettant la capacité d'un gouvernement dans la fourniture des services de base, en encourageant l'inégalité et l'injustice, et en décourageant l'aide étrangère et l'investissement. La corruption est un élément clé dans la médiocrité économique ; elle est un obstacle majeur à la réduction de la pauvreté et au développement»*<sup>109</sup>.

### Sur le plan Socio-culturel

Sur un plan spécifiquement éthique, la pratique généralisée de la corruption a engendré une véritable corruption de la morale publique. Le lourd tribut de la corruption ne réside pas premièrement dans la perte des biens qui auraient dû bénéficier à l'ensemble du pays mais bien pire, c'est la culture de corruption que ces pratiques généralisées ont engendrée, faisant de la terre camerounaise une terre vulnérable et du champ de la gouvernance, un champ de mal gouvernance. Que le jeune Camerounais ait la conviction que l'effort et le mérite ne sont plus les moyens de réussite sociale, voilà le véritable prix que paye un pays où la corruption a fait son nid. Les actions de corruption ne sont plus des actes isolés mais l'expression d'une manière d'être, propre à toute une nation.

Le caractère systématique, ou mieux, systémique de la corruption et l'effet d'habitude qui en découle pourraient davantage impulser une attitude tolérante à l'égard de la corruption comme l'ont montré des études faites dans d'autres contextes. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la fréquence de l'expérience personnelle de la corruption conduit à une attitude plus conciliante<sup>110</sup>.

Parmi les conséquences sociales de la corruption, les évêques déploreraient déjà en 2000 le climat de corruption dans lequel sont éduqués les enfants : *«...les enfants de notre pays naissent et grandissent dans ce climat de*

<sup>109</sup> Kofi Anan, Ancien Secrétaire Général des Nations Unies. SG/SM/8977: GA/10200/SOC/CP/271, 3 Novembre 2003, intitulée « Secretary General Laudes Adoption » par l'Assemblée générale de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

<sup>110</sup> Razafindrakoto, M. et Roubaud, F. Instruments de mesure, d'analyse et de suivi de la gouvernance, Afrobarometer Briefing paper n° 39, juin 2006.

*corruption, qui fausse leur conscience dès le jeune âge en leur faisant croire que le succès s'obtient non par l'étude et le travail honnête mais par la tromperie et le vol.»* Ainsi, le lourd tribut culturel de la corruption, serait la corruption morale qui a fini par s'instaurer. Ce n'est plus le règne de la méritocratie par l'effort ; c'est le règne du favoritisme, de l'achat par l'argent de tout ce qu'on veut.

*Pour le déplorer, les évêques dénoncent encore : «On considère comme naïfs, aujourd'hui, ceux qui ne sont pas impliqués dans la corruption et qui vivent honnêtement. Les valeurs morales sont bafouées à tel point que les tricheurs sont qualifiés de forts, de courageux et d'intelligents. La rectitude morale, la conscience professionnelle et l'assiduité au travail sont regardées avec mépris. La corruption a atteint un niveau suicidaire dans notre société. Elle est acceptée aujourd'hui comme un mode de vie normale, à telle enseigne que l'on n'éprouve plus aucun sentiment de culpabilité en la pratiquant»<sup>111</sup>.*

La corruption crée des inégalités sociales, en divisant la société en deux catégories : d'une part ceux qui se sont accaparés des biens de la nation et qui vivent dans le luxe, et de l'autre, ceux qui sombrent sous le poids de la pauvreté, sans accès aux biens et services élémentaires. Elle crée de ce fait un climat social très tendu, une situation qui peut conduire aux conflits à tout moment.

Ainsi, la corruption favorise la discrimination, l'exclusion et dans une certaine mesure viole les Droits de l'Homme tels que les droits à la vie, à l'éducation et à la santé. Elle a à la fois un but et un effet discriminatoires.<sup>112</sup>

---

<sup>111</sup> CENC, op., cit., p.5.

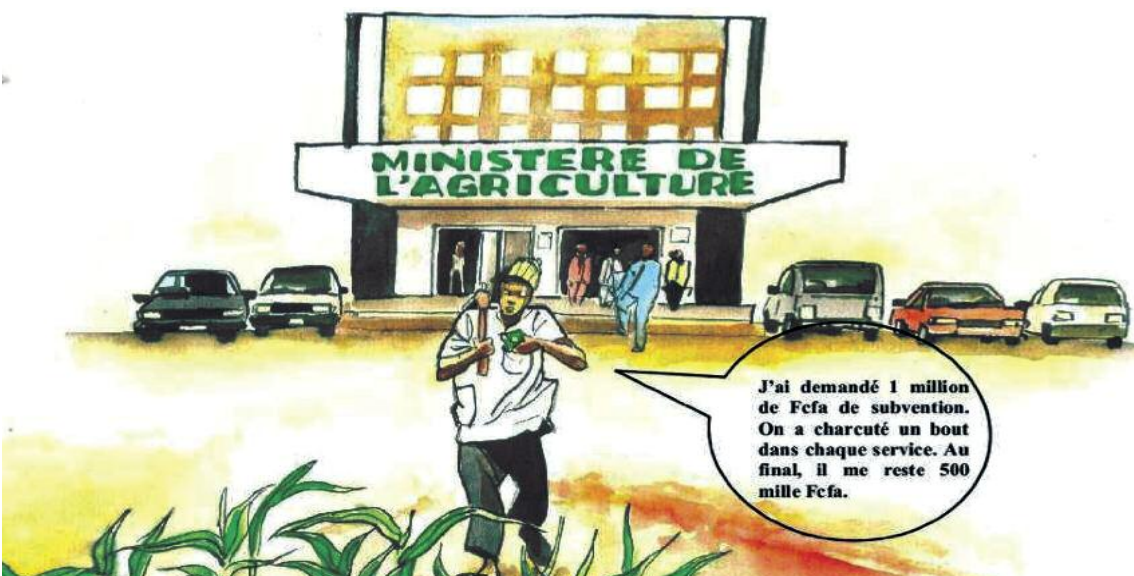
<sup>112</sup> HRC, General Comment No. 18, para.7.

## TU T'INTERROGES !

1. A ton avis, pourquoi dit-on que la corruption a foutu le pays en l'air ?
2. Pourquoi dit-on que la corruption rend les enfants médiocres à l'école ?
3. Peux-tu expliquer pourquoi la corruption est responsable de la fuite des cerveaux au Cameroun (émigration massive des intellectuels, ingénieurs et experts camerounais sortis des écoles et universités) ?
4. Du fait que le budget de la santé est détourné, et que les médecins et infirmiers demandent le tchoko pour s'occuper des patients, la corruption cause des désastres dans nos hôpitaux et autres centres de santé. Peux-tu en citer quelques-uns ?
5. Pourquoi dit-on que la corruption crée un régime de violation des droits humains ?

de Corruption passive soif tue  
d'un La les sans tissus  
Brisons est corruption Le  
contre la J'ai Luttons Refusons  
Cameroun nation maintenant SNJP Vivre  
Pas

## 5. LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



### LA POLITIQUE AGRICOLE N'A PAS BESOIN D'ÊTRE CORROMPUE

La lutte contre la corruption se décline principalement sous deux formes: la lutte préventive, qui passe essentiellement par la sensibilisation et la lutte répressive, c'est-à-dire la sanction systématique des actes de corruption.

En ce qui concerne la sensibilisation, J. NIMUBONA et C. SEBUDANDI<sup>113</sup> la mettent en exergue en ces termes : «La sensibilisation est la première manifestation de la volonté politique de lancer et de poursuivre la lutte contre la corruption. Il s'agit de campagnes nationales destinées à toute la population ou à des publics ciblés (leaders politiques, fonctionnaires, opérateurs économiques, société civile, médias, etc.) qui visent la sensibilisation sur le concept de la corruption, ses méfaits et ses

<sup>113</sup> J. Nimubona et C. Sebudandi, Ibidem.

conséquences ainsi que les mesures adoptées pour la combattre. Cette campagne peut être menée en utilisant plusieurs supports : les affiches, la radio, la télévision, le théâtre, le cinéma, etc. Sa crédibilité exige l'implication, en premier temps des autorités à tous les niveaux, mais elle peut être confiée à des services spécifiques. Pour accroître son impact, la sensibilisation doit impliquer le plus grand nombre d'acteurs possible comprenant la société civile, les médias, les églises, etc.»<sup>114</sup>.

Les stratégies de lutte varient selon les secteurs concernés. De la santé à la douane, la lutte passe certes par la sensibilisation et la répression, mais avec des stratégies contextuelles appropriées, que nous livrons successivement dans les lignes qui suivent :

### Dans le secteur de la santé

La clé de la lutte contre la corruption dans les structures sanitaires reste la diffusion de l'information à la disposition des patients, la facilitation des procédures administratives (matériel de travail et contrôle de la hiérarchie) et la sanction systématique des personnes reconnues coupables d'actes de corruption.

Selon le rapport de 2011 de la CONAC, l'éradication de la corruption dans le secteur de la santé pourrait passer par :

L'installation des plaques d'orientation et de sensibilisation à l'intention des malades ;

La systématisation du port du badge par les personnels des formations hospitalières pilotes ;

L'affichage des prix des actes médicaux et chirurgicaux, des examens etc.;

L'exploitation des boîtes à suggestions ;

La sanction des personnels reconnus coupables d'actes de corruption ;

L'effectivité et la régularité du paiement des primes et des quotes-parts aux personnels soignants ;

Une plus grande motivation des personnels du fait de l'augmentation de leurs primes et quotes-parts, une plus grande visibilité de la CONAC dans le secteur ;

Une plus grande collaboration entre les responsables de ces formations sanitaires, la cellule de Lutte contre la Corruption du MINSANTE, la CONAC et le projet CHOC.

### Dans le secteur de l'Éducation Nationale

Comme dans tous les autres secteurs, la lutte contre la corruption dans le secteur éducatif est à la fois préventive et répressive.

L'étude de J. NIMUBONA et C. SEBUDANDI sur la corruption au Burundi met l'accent sur la sensibilisation : «Dans le domaine de l'éducation, l'objectif est de sensibiliser les futurs cadres à la bonne gestion de la chose publique et à la promotion de l'intégrité. Dans cette perspective, des programmes d'éducation civique devraient intégrer des leçons consacrées à la gouvernance et particulièrement aux questions relatives à la lutte contre la corruption»<sup>115</sup>.

En outre, au nombre des actions de lutte, nous pouvons retenir les suivantes :

Introduire des leçons, animations, débats, relatifs à la lutte contre la corruption dans les programmes scolaires, notamment d'éducation civique,  
Concevoir un programme fondé notamment sur les valeurs culturelles afin d'utiliser le socle culturel comme tremplin dans la lutte contre la corruption<sup>116</sup>,

Que les cours d'éthique soient systématiquement enseignés dans toutes les classes du primaire au supérieur, en passant par les écoles professionnelles,

Que les cours de religions soient réintroduits dans nos programmes scolaires  
Que les auteurs de corruption soient systématiquement punis,

Inciter les familles à s'impliquer de plus en plus dans l'éducation de leurs enfants en milieu scolaire, notamment dans la confection des programmes, la gestion des fonds et la lutte contre la corruption,

Créer des commissions scolaires indépendantes de lutte anti-corruption dans tous les établissements primaires, secondaires et universitaires,

Introduire dans les programmes scolaires des ouvrages sur la corruption,

Vulgariser une culture de moralisation à grande échelle en mettant l'accent sur son rôle déterminant dans la dissuasion des phénomènes de déviation et l'enracinement des valeurs dans la société,

Vulgariser les actions des Organisations de la Société Civile (OSC) dans la lutte contre la corruption dans le secteur de l'éducation<sup>117</sup>.

<sup>115</sup> J. Nimubona et C. Sebudandi, op.cit.

<sup>116</sup> J. Nimubona et C. Sebudandi, Ibid.

<sup>117</sup> Cas de Zenü Network.

Le projet FACTS, un projet de lutte contre la corruption, mené par le Secrétariat National de l'Education Catholique avait proposé et mené les activités de lutte suivantes dans 88 écoles :

Elaboration des outils didactiques d'enseignement à l'intégrité : code et pacte d'intégrité, guide de l'éducateur, cahier de l'élève, documentaire, affiche et différents jeux,

La formation des encadreurs à tous les niveaux,

Création des zones d'intégrité et d'investissement de toute la communauté éducative au processus,

Etc.<sup>118</sup>.

### Dans la Police et la Justice

La lutte contre la corruption dans la police porte principalement sur deux domaines : le contrôle routier et les procédures d'instructions et administratives ; mais aussi sur la gestion du personnel, même si ce dernier est moins visible que ceux qui impliquent les civils.

Pour ce qui est des procédures administratives, les moyens sont les mêmes que ceux qui seront exposés ci-dessous dans le cadre du secteur de l'administration publique.

Quant au contrôle routier, la CONAC propose<sup>119</sup> :

Il faut réduire et spécialiser les postes de contrôle, les services de la prévention devant être réduits aux opérations de sensibilisation routière,

Respecter strictement les textes réglementaires et législatifs de contrôle routier,

Renforcer strictement la collaboration entre la société civile et les syndicats dans le cadre de la lutte contre la corruption,

Muter régulièrement le personnel des services de transport,

Faciliter les procédures d'obtention des pièces exigibles au contrôle routier.

Divulguer les textes qui régissent le contrôle routier, car le manque d'information, et la méconnaissance de ces textes nourrissent la corruption au contrôle routier<sup>120</sup>,

<sup>118</sup> Cité par Pierre Titi Nwel, La lutte contre la corruption au Cameroun, op.cit., p.69.

<sup>119</sup> CONAC, op.cit., p.222.

<sup>120</sup> CONAC, op.cit., p.222.

Inciter les usagers à se conformer aux textes et aux normes routières,  
La lutte dans le secteur de la Justice est aussi préventive et répressive.

Elle pourrait porter sur<sup>121</sup> :

Le développement des attitudes et des réflexes d'honnêteté et de probité par la mise à la disposition des outils facilitant la connaissance des pratiques du système,

La déclaration des biens,

La mise en place des mécanismes d'évaluation et de sanction immédiate,

Créer une loi spéciale anticorruption,

Réduire la durée des enquêtes et instructions,

Motiver les acteurs de lutte contre la corruption,

Créer une synergie entre le système judiciaire et les ILCC,

Mettre fin à l'impunité dans ce secteur, à travers la dénonciation et la sanction systématique des auteurs d'acte de corruption reconnu,

Déconcentrer le pouvoir dans l'administration, car la faiblesse du système judiciaire (l'une des causes de la corruption) vient principalement de sa dépendance totale vis-à-vis de l'exécutif<sup>122</sup>.

### **Dans l'administration publique.**

Les moyens de lutte contre la corruption dans l'administration publique sont nombreux, mais n'auront d'effet qu'à travers des actions multiples et généralisées. Dans cette panoplie, les sanctions administratives pourraient être d'une grande utilité. Elles peuvent être prises selon la gravité des faits et comprendre un éventail de mesures comme la mutation, la dégradation et le licenciement. Ces mesures pourraient être corsées par la divulgation des noms des personnes sanctionnées.

Au nombre des actions de lutte dans ce secteur, une étude d'experts faite dans le cadre de la lutte dans l'administration publique burundaise nous propose celles qui suivent :<sup>123</sup>

Promouvoir et renforcer une coalition de la société civile et des médias contre la corruption qui pourrait s'impliquer concomitamment dans la sensibilisation et la dénonciation.

Promouvoir des coalitions dans les entités locales ou y implanter des antennes de la coalition nationale,

<sup>121</sup> Conf. CONAC, op.cit., p.81-82.

<sup>122</sup> J. Nimubona et C. Sebudandi, Ibidem.

<sup>123</sup> J. Nimubona et C. Sebudandi, Ibidem.



Renforcer les capacités de la société civile et des médias en matière de documentation et de recherche sur la corruption,

Dans le cadre d'un projet anti-corruption, prévoir des mécanismes légaux susceptibles de stimuler les dénonciateurs de la corruption,

Développer un plan visant l'amélioration des conditions de vie des agents publics, particulièrement, ceux qui sont fréquemment en contact avec la population,

Systématiser la transparence et l'équité dans les procédures de recrutement des agents publics et respecter scrupuleusement la loi sur la distinction entre les postes techniques et politiques,

Elaborer une réglementation sur les droits de propriété afin de réduire les matières et les opportunités de corruption,

Vulgariser l'information sur les procédures administratives et les droits et obligations des citoyens.

### **Dans le secteur de l'exploitation des ressources naturelles**

La clé de la lutte contre la corruption dans ce secteur réside au niveau de l'exigence de la transparence. Pour cela, une importante action de lutte préventive est nécessaire, et pourrait consister à :

Sensibiliser les citoyens sur les connaissances des projets d'exploitation de leurs ressources premières,

Former les populations riveraines des projets d'exploitation aux actions de plaidoyers,

Renforcer l'action de veille des OSC,

Respecter les normes ITIE auxquelles a souscrit l'Etat du Cameroun<sup>124</sup>.

La lutte répressive dans ce secteur devrait être portée par les instances compétentes en toute indépendance, notamment la CONAC, l'Epervier, etc. La formation des cellules de luttes anti-corruption dans ce secteur serait d'un apport salvifique dans la croisade contre la corruption sévère qui règne dans ce secteur.

<sup>124</sup> Le rapport de l'étude de PWYP Cameroun s'inscrit dans cette perspective. Il s'intitule : Connaissances, perception et attente des populations riveraines des sites d'exploitation par rapport à l'ITIE et l'exploitation des ressources extractives.

Dans son rapport de 2011, la CONAC propose, pour éradiquer la corruption de ce secteur, les actions suivantes<sup>125</sup> :

Mobiliser les autorités religieuses et traditionnelles sur les méfaits de la corruption dans le secteur minier,

Primer les entreprises les plus probes et les plus transparentes du secteur des ressources naturelles,

Augmenter le nombre de dénonciations dans le secteur par la protection de l'anonymat des dénonciateurs.

### Dans les marchés publics et la douane

Les actions de lutte contre la corruption dans ces secteurs sont variées. Pour ce qui est des marchés publics, la CONAC nous propose entre autres :

Identifier et récompenser les meilleurs membres de passation des marchés publics et les agents intègres,



**DECLARONS NOS CHIFFRES POUR UNE EXPLOITATION  
DES RESSOURCES NATURELLES SANS CORRUPTION**

<sup>125</sup> CONAC, op.cit., p.225.

Revoir le rôle des inspections générales et renforcer leur efficacité,  
Réorganiser le cadre légal de l'inspection de l'Etat, en y intégrant l'obligation de recours à des audits externes pour les services les plus exposés à la corruption,

Sanctionner systématiquement les cas de détournement et de corruption détectés,

Elaborer un pacte d'intégrité et faire adopter des bonnes pratiques par des soumissionnaires et des membres de passation de marchés,

Etc.

Quant au secteur de la douane, Reynald EUGENE<sup>126</sup> nous donne quelques pistes de résolution du problème de la corruption dans ce champ:

**Sur la législation douanière** : elle doit être claire et précise. Les taux des droits de douane doivent être modérés en pourcentage et en nombre. Les restrictions aux échanges doivent être limitées.

**Sur les procédures douanières**: Elles doivent être simples, accessibles cohérentes et assorties de voies de recours, y compris devant une instance indépendante.

**Sur la Gestion des Ressources Humaines**: est soulignée ici la nécessité du décloisonnement des fonctions, de la rotation des effectifs, des mutations périodiques et de la répartition aléatoire des contrôles entre agents.

Sur l'information : sa divulgation est prioritaire.

**Sur le contrôle hiérarchique**: L'accent doit être mis sur le rôle des cadres intermédiaires en vue de détecter les manquements et d'y remédier.

**Sur l'inspection des services – Audits Internes** : Les audits internes complétés par l'instauration d'un corps d'inspection indépendant sont considérés comme indispensables.

**Sur la formation**: La formation dispensée durant la carrière doit porter en particulier sur le respect des règles déontologiques.

**Sur la discipline**: Un code de conduite doit être fourni et expliqué à chaque agent

<sup>126</sup> Reynald EUGENE, LA DOUANE FACE À LA CORRUPTION, Vision des autorités douanières pour ce 21<sup>e</sup> siècle, 2007, Haïti, 2007.

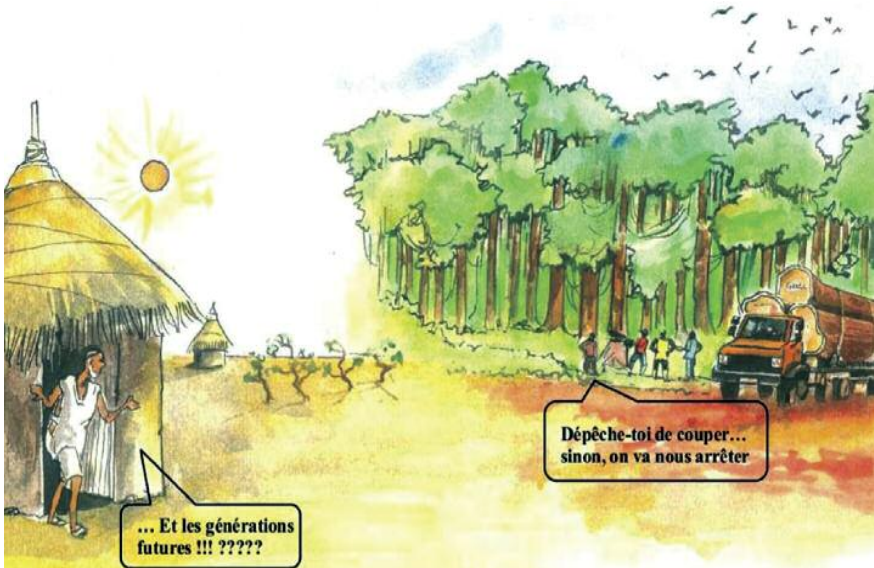
des douanes. Des sanctions disciplinaires doivent être instituées qui prévoient le licenciement.

**Sur les rémunérations:** Les fonctionnaires de douanes doivent bénéficier d'une rémunération décente et, dans toute la mesure du possible, d'avantages en matière de logement, de soins médicaux et de primes incitatives.

Pour conclure, notons que la plus grande corruption, celle des hauts commis de l'Etat, qui concerne d'importants détournements de fonds publics et de malversations de grosses sommes du Trésor public, doit être combattue plus efficacement par l'application de l'Art.66 de la Constitution. Il faut en fait une application de cet article qui dispose que les hauts commis de l'Etat déclarent leurs biens avant leur entrée en fonction. Celle-ci date en effet de 1996 et n'a pas encore été appliquée. Du moins, une nouvelle loi a été votée par les parlementaires sur ce sujet et on est en attente du décret d'application de la Présidence, et donc de la mise en place d'une commission qui veillera à l'application de cette loi et au suivi de cette procédure. Celle-ci réduira considérablement le détournement des deniers publics par les hauts commis de l'Etat. D'où nous estimons que l'un des combats importants ici consiste à initier des plaidoyers d'envergure pour l'application de cet article salvifique.

## TU T'INTERROGES !

1. Peut-on éradiquer la corruption sans que chaque citoyen ne dénonce les actes de corruption dont il est témoin à son niveau ? pourquoi ?
2. Peux-tu proposer quelques solutions pour éradiquer la corruption dans les établissements scolaires ?
3. Quel est le rôle de l'Etat dans la lutte contre la corruption ?
4. Quel rôle peut jouer la société civile dans la lutte contre la corruption au Cameroun ?
5. Quel est le rôle de la famille et des écoles dans cette lutte contre la corruption ?



**EXIGEONS LA TRAÇABILITÉ DES REVENUS TIRÉS DES RESSOURCES NATURELLES  
POUR UNE EXPLOITATION FORESTIÈRE DURABLE**

## CONCLUSION

«**COMBATTRE LA CORRUPTION, L'AFFAIRE DE TOUS !**» Tel est le dernier et vibrant appel que lancent les évêques au terme de leur lettre pastorale de 2000 sur la Corruption au Cameroun<sup>127</sup>. C'est dans le même esprit que nous mettons un terme à cette étude.

En effet, le Cameroun est dans une situation d'urgence. Gangrénée par une corruption endémique, cette situation du Cameroun exige que l'on tire la sonnette d'alarme, comme en temps de guerre où des signaux sont donnés à tous pour inviter les citoyens à la vigilance. La mise en garde des citoyens est ici semblable aux tamtams et balafons qui retentissaient dans nos villages pour alerter les habitants du danger frappant aux portes.

La lutte efficace contre la corruption passe nécessairement par des actions multiples et de grande envergure, à tous les niveaux de la vie sociale, puisque là où vivent des camerounais, sévit nécessairement la corruption. L'éradication d'un tel fléau passe absolument par une contre-attaque d'envergure similaire. Une campagne massive de lutte contre la corruption : voilà la voie de salut par laquelle notre pays peut espérer parvenir un jour à un règne de justice et de paix, où chacun pourra vivre du fruit de son travail et bénéficier des services de son pays, dans le respect de ses droits fondamentaux. Pour ce, l'action de lutte exige l'implication conséquente des différentes instances de notre pays. L'étude suscitée sur la corruption au Burundi ne nous dément pas : «La lutte contre la corruption ne peut produire un impact visible que si elle est l'œuvre d'un large front résultant d'une mobilisation de tous les acteurs de la société.»<sup>128</sup>

Il convient donc ici d'indiquer successivement le rôle de chaque acteur du front de la contre-attaque.

<sup>127</sup> CENG, *op.cit.*, p.19.

<sup>128</sup> J. Nimubona et C. Sebudandi, *Ibidem*.

## L'Etat

C'est à l'Etat qu'il revient de manifester la volonté politique à travers l'élaboration concertée d'une stratégie cohérente, systémique, de lutte contre la corruption. Outre les activités de sensibilisation, d'éducation et de formation dévolues à l'Etat, c'est lui qui a la responsabilité de l'amélioration des conditions de vie, et surtout, la mise en place d'un cadre légal, réglementaire et moral de prévention et de répression de la corruption. C'est pourquoi J. NIMUBONA et C. SEBUDANDI affirment : «Sans volonté politique ferme et manifeste, la lutte contre la corruption est une illusion»<sup>129</sup>.

Il s'agit surtout pour l'Etat de mettre fin à l'impunité, en organisant une répression systématique. L'impunité des corrompus est en effet la principale cause de l'augmentation de la corruption et son extension à tous les secteurs. La réduction de la corruption passe donc nécessairement par la mise en place d'un plan cohérent comprenant un dispositif légal et réglementaire efficace. Jusqu'à présent, les initiatives prises de lutte contre la corruption sont décloisonnées et ne s'intègrent pas dans un tout cohérent<sup>130</sup>.

Dans son ouvrage déjà cité intitulé «De la corruption au Cameroun», Pierre TITI NWEL parvient à la conclusion que la corruption a une cause politique et donc que c'est par des actions politiques aussi qu'on peut la combattre<sup>131</sup>. Il met ainsi l'accent sur la prédominance des actions du gouvernement dans le combat contre la corruption au Cameroun.

Selon EBOUSSI BOULAGA, en plus des forces intérieures de chaque citoyen, le combat de la corruption devrait être principalement mené sur le champ politique, car, écrit-il, «la corruption est selon toutes les apparences, un problème essentiellement politique ; on doit y être sensibilisé, éduqué, par et dans une culture politique rendue opérante par et dans des institutions et des procédures politiques justes et efficaces»<sup>132</sup>. Dans un tel contexte démocratique, celui qui est victime d'un acte de corruption peut réclamer son droit et se faire entendre. Le système politique camerounais est

<sup>129</sup> J. Nimubona et C. Sebudandi, *Ibidem*.

<sup>130</sup> Soutientent G. Blundo & J.P. Olivier de Sardan, *op.cit.*

<sup>131</sup> Pierre Titi Nwel, *Ibidem*.

<sup>132</sup> EboussiBoulaga, *op.cit.*p.31.

responsable de la corruption endémique dans le pays. On peut bien changer les hommes, si le système demeure tel quel, rien de positif ne pourra se produire. Par contre, les mêmes hommes pourraient conduire le changement dans un système politique amélioré de façon consensuelle»<sup>133</sup>.

En somme la place du politique est prépondérante dans la lutte contre la corruption. Et au Cameroun comme ailleurs, la lutte contre la corruption ne peut être efficace que si elle est accompagnée d'une volonté politique réelle. Dans le cas contraire, elle risque d'être peine perdue, c'est-à-dire une lutte impossible, parce que stérile a priori.

### Les institutions internationales

Les institutions internationales sont d'autres acteurs dont l'engagement constitue un atout de taille. Il s'agit principalement des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et des ONGs internationales. Par exemple, soutiennent J. NIMUBONA et C. SEBUDANDI<sup>134</sup>, ces derniers temps, l'engagement et la pression des différents bailleurs ont été déterminants pour contrer certaines dérives. Ils s'imposent comme des acteurs importants dans la promotion d'un projet anti-corruption.

A travers les accords d'aide et de coopération, les bailleurs disposent d'un mécanisme de dialogue politique et de concertation avec les Gouvernements. Ils devraient l'utiliser pour les amener à mettre en place une politique efficace et cohérente de lutte contre la corruption. Leur rôle peut être déterminant dans l'appui multiforme aux différents acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption et spécialement le renforcement de leurs capacités. L'efficacité d'une telle intervention nécessite une coordination stratégique des actions de lutte contre la corruption et de suivi de la gouvernance dans le pays. Dans ce cadre, une attention particulière pourrait être accordée à l'utilisation des fonds et des aides<sup>135</sup>.

Il convient ici de citer l'initiative de la Banque Mondiale à travers l'International Finance Corporation «Doing Business Indicator», une

<sup>133</sup> Pierre Titi, Op.cit. p.41.

<sup>134</sup> J. Nimubona et C. Sebudandi, Ibidem.

<sup>135</sup> On peut juste rappeler ici l'exigence de la banque mondiale pour un audit crédible sur la vente du Falcon 50 et l'enquête menée par l'Union européenne sur la corruption et les malversations économiques au sein du Programme de reconstruction du Burundi, ainsi que les conditionnalités de bonne gestion introduites par différents bailleurs. J. Nimubona et C. Sebudandi, Ibidem.



évaluation indépendante, qui depuis 2004 s'est donné pour but d'éclairer, de motiver et d'informer les Etats sur le modèle des réformes sur la régulation des affaires. Son approche basée sur le classement des pays voudrait déboucher sur des réformes, la mise en place ou encore l'aménagement d'un climat propice aux affaires dans les différents pays. Il s'agit aussi et surtout de T.I., qui se prononce de façon spécifique sur les dispositions de lutte contre la corruption.

### Les communautés religieuses

Au Cameroun, les communautés religieuses, notamment les plus importantes (Eglises Catholiques, Eglises Protestantes, Communautés musulmanes), bénéficient d'une importante assise sociale et d'une légitimité qui dépasse de loin celle du régime en place ou des autres formations sociales (enseignants, opposition, OSC, etc.). Elles peuvent de ce fait mettre ce privilège au service de la lutte contre la corruption, qui est le combat le plus urgent d'une nation sombrant sans cesse dans la précarité.

L'action des Evêques catholiques du Cameroun peut être dans ce sens capitalisée et présentée comme exemple à suivre par d'autres leaders religieux du Cameroun. A travers leurs multiples sorties médiatiques sur les formes multiples de mal gouvernance qui minent notre pays, ceux-ci ont souvent interpellé tous les citoyens et en particulier les chrétiens à agir unanimement contre ce fléau. Dans leur lettre pastorale sur la corruption, ils lançaient précisément cet appel : «Les chrétiens engagés dans l'Eglise et dans la société, laïcs, prêtres, diacres, religieux et religieuses doivent être les premiers à s'interroger sur leur propre comportement vis-à-vis de l'argent et s'investir dans la pastorale de lutte contre la corruption. En paroisse, au sein des communautés ecclésiales vivantes et des associations de fidèles, dans nos collèges et nos écoles, on recherchera et on mettra en œuvre les moyens de combattre la corruption, partout, en commençant par nos propres institutions religieuses.»<sup>136</sup>

L'action du CSIC, comme celle du CEPCA, de la FEMEC, du CIPC, de l'ACI,

n'est pas négligeable, car ceux-ci ont aussi une grande expérience dans la lutte contre les fléaux qui minent le Cameroun.

Ainsi, la «Campagne Semaines Pascales» reste une grande opportunité pour toutes ces différentes communautés religieuses pour mobiliser les fidèles à s'impliquer dans la lutte contre la corruption, comme elles tentent de le faire depuis 1998, contre bien des fléaux sociaux, et sous l'éclairage de la foi<sup>137</sup>.

Par ailleurs, cette action des communautés de foi se situe aussi à un autre niveau, très porteur, celui du suivi du processus démocratique, comme le précise TITI NWEL : «On peut, a priori, affirmer que les communautés de foi sont engagées dans la lutte contre la corruption par le bon bout : l'amélioration du processus démocratique.»<sup>138</sup>

### La société civile

L'indépendance de la société civile et sa légitimité présumée constituent sa principale force de lutte contre la corruption. Nous avons vu plus haut que l'un des obstacles majeurs à la lutte contre la corruption au Cameroun, c'est un manque d'indépendance des instances de lutte, vis-à-vis du politique. Le rôle de contrepoids qui est assigné à la société civile constitue un atout de grande envergure dans la lutte au sein des instances décisionnelles sur la question : que ce soit dans les comités ministériels, dans le cadre de l'Initiative CHOC et bien d'autres espaces à travers lesquels les organisations de la société civile font le plaidoyer auprès des instances étatiques, comme la CONAC, pour réprimer les actes de corruption détectés.

De plus, la société civile doit travailler avec les citoyens. Elle doit les impliquer dans toutes ses activités. Ses actions dans cette lutte sont nombreuses : la sensibilisation, l'éducation, la documentation, la dénonciation et l'initiation des stratégies de dissuasion. Naturellement, elle doit s'investir dans l'évaluation critique des actions de l'Etat, accompagnée le cas échéant, par des pressions en vue d'amener l'Etat à jouer son rôle et à respecter ses obligations dans la lutte anti-corruption.

<sup>137</sup> CENC, op.cit., pp.22-23.

<sup>138</sup> <http://www.wagne.net/csp/presentation/documents/corruption.htm>

Les médias ont un rôle important au sein de la société civile. Ils organisent et/ou servent de relai aux campagnes de sensibilisation, d'éducation et d'information. Dès lors que l'information reçue par les citoyens sur la corruption provient essentiellement des médias, cela leur confère une mission et une capacités spécifiques dans la lutte contre la corruption. Leur implication dans des campagnes de dénonciation produit un grand impact sur le public. Ils peuvent aussi contribuer à la promotion de modèles d'intégrité et d'actes exemplaires de lutte contre la corruption. Les médias peuvent également jouer un rôle dans la promotion et la divulgation des mécanismes de sanctions morales des délinquants notamment à travers la couverture médiatique de procès de corruption et la diffusion de listes de personnes corrompues<sup>139</sup>.

Les associations de base doivent s'impliquer également dans cette lutte, à travers des débats en leur sein sur la question, des échanges avec les experts de la question, les conseils aux membres victimes de la corruption, les partages d'expérience, etc.

### Les citoyens

Pour éradiquer le phénomène de corruption, il est impératif que tous les citoyens s'impliquent, chacun à son niveau. Le rôle du citoyen peut être de s'opposer à la pratique de la corruption à laquelle il est confronté. Il est vrai qu'il n'est pas évident de résister à la corruption lorsqu'on est en situation de grande nécessité. Comme le rappelaient encore les évêques dans leur lettre pastorale sur la corruption en 2000 :

«Je veux inscrire mon enfant au lycée, mais le Proviseur demande 20.000 francs. Si je ne donne pas, mon enfant sera refusé. Quel sera alors l'avenir de mon enfant ?

Un agent de l'ordre me propose de lui donner 2000 francs pour mes freins mal réglés. Je ne veux pas les donner, mais je sais que c'est 25.000 francs que je devrai donner au Tribunal.

Je peux refuser de donner au caissier 30% qu'il me réclame, mais dans ce cas il retiendra mon salaire, et comment alors vivra ma famille ?

Que vais-je faire quand le juge me dit : «Si vous me donnez 500.000 francs votre frère sera acquitté, si vous me donnez 250.000 francs il aura un an de prison, si vous ne me donnez rien, il aura le maximum de la peine».

Je veux voir le médecin avec en main les 2000 francs prévus pour les frais, mais on exige que je donne en plus 5000 pour cette consultation. Que dois-je faire ?»<sup>140</sup>

Cependant, ces situations demandent des actes d'héroïsme pour changer le visage de notre pays. C'est pourquoi les évêques poursuivaient que «ceux qui refusent de corrompre dans de telles circonstances accomplissent un acte de grande noblesse et sont l'honneur de notre pays.»<sup>141</sup> Tous nous sommes victimes du système corrompu qui a été instauré à tous les niveaux dans notre pays. Si rien n'est fait, il restera tel quel de génération en génération. Il est donc impératif que nous nous attaquions à lui, comme de véritables soldats, au prix même de nos intérêts propres. C'est la condition d'un Cameroun sans corruption. Le Chef de l'Etat Paul BIYA demandait encore dans l'un de ses discours ces dernières années : «Quel Cameroun voulons nous pour nos enfants ?» Vouloir un Cameroun sans corruption pour nos enfants exige que chaque parent soucieux d'un avenir meilleur pour sa progéniture, dénonce sans complaisance tout acte de corruption auquel il est confronté chaque jour dans son milieu de vie. Ce qui exige que les institutions et organismes de lutte contre la corruption puissent le protéger et l'accompagner dans cette noble et périlleuse mission.

La corruption est en effet à la fois répandue dans tous les secteurs, et occultée de telle sorte qu'un simple observateur extérieur qui lutte contre elle aura toujours de la peine à identifier et attester des actes de corruption. Dans ce cas, le citoyen-victime des actes de corruption est un partenaire indispensable dans ce combat qui lui est prioritairement bénéfique. Cependant, comme nous venons de le souligner, celui-ci doit être à la fois motivé pour et protégé contre toutes représailles à son endroit.

L'implication des citoyens dans une stratégie de lutte contre la corruption est déterminante pour son efficacité. L'objectif ultime pourrait être la

<sup>140</sup> J. Nimubona et C. Sebudandj, Ibidem.

<sup>141</sup> CENC, Lettre Pastorale des évêques du Cameroun aux chrétiens et à tous les hommes de bonne volonté sur la corruption, 2000, p.6

transformation de la révolte silencieuse et la résignation de la majorité des citoyens, en une dynamique active anti-corruption. Celle-ci passe par la prise de conscience des méfaits de la corruption, l'engagement dans une action collective anti-corruption et l'adoption systématique d'attitudes de dénonciation et de refus de la corruption. Il revient aussi aux citoyens de mettre en place des mécanismes pratiques visant à exiger des dirigeants de rendre compte de la gestion de l'Etat et des entités locales. Les citoyens peuvent aussi imaginer ou réinventer des mécanismes culturels de sanction morale à l'égard des auteurs de la petite corruption dans leurs milieux<sup>142</sup>.

Pour terminer, notons qu'il s'agit de former aux bonnes mœurs l'esprit des citoyens, en protégeant, par des rétributions convenables, leur dignité contre la tendance à la corruption. Il convient aussi de les amener à comprendre que l'avoir, qui n'a qu'une fonctionnalité instrumentale, n'est pas la condition de l'humanité de l'homme, telle est la fonction qui est assignée à la pédagogie citoyenne<sup>143</sup>.

### ET QUANT A TOI, TU ES INTERPELLE !

Te sens-tu concerné par la corruption au Cameroun ?

Sais-tu que la corruption est responsable du sous-développement du Cameroun ?

Et donc de tous les grands maux dont il souffre :

La pauvreté ?

Le chômage?

La criminalité?

Les morts sur les routes mal ou non construites?

Les morts dans les hôpitaux et autres centres de santé aux services et soins médiocres?

La grande sous-scolarisation ou le faible résultat scolaire?

L'exploitation abusive des richesses du Cameroun par l'Occident?

<sup>142</sup> Ibid.

<sup>143</sup> J. Nimubona et C. Sebudandi, Ibidem.

L'incapacité d'alternance politique par les élections?

Etc.

Sais-tu que le Cameroun ne pourra jamais changer sans éradication de la Corruption?

Sais-tu que la plus grande urgence au Cameroun est d'éradiquer cette corruption ?

Sais-tu que tu as un rôle majeur à jouer dans ce combat ?

Aimes-tu ton peuple ? Aimes-tu tes enfants ? Aimes-tu ta famille ?

Alors, arme-toi jusqu'aux dents et va au front !

De toutes tes forces, brise la corruption ! étrangle-la ! ruine-la !

Ne laisse survivre aucune bribe d'elle !

Donne la possibilité à tes proches, à tes descendants et à toi-même de vivre dans un pays de Justice, un pays sans corruption !

Mets-toi à la suite des grands hommes comme Mahama GHANDI, comme Martin LUTHER KING, comme Nelson MANDELA, comme Oum NYOBE, comme Ernest OUNDIE, comme Mgr. NDONGMO, et comme les hommes de foi qui ont lutté pour la justice, et lutte comme eux contre les maux qui minent ton pays ! Lutte contre la corruption !

Donne la possibilité à ceux qui ont souffert pour aller à l'école d'avoir droit à un emploi !

Donne la possibilité aux femmes qui enfantent d'avoir des soins dignes et d'échapper à la mort pendant l'accouchement, de sauver leur bébé !

Donne la possibilité à ceux qui ont souffert à travailler, d'être bien rémunérés.

Donne la possibilité à nos milliers de malades d'être soignés dignement et d'avoir accès aux médicaments que l'Etat leur a destiné pour les sauver de la tombe !

Sauve des centaines de familles plongées dans le deuil chaque année par la mort de leurs proches sur les routes non/mal construites et dont l'argent à été volé par des gestionnaires de crédit !

Donne la possibilité aux camerounais de bénéficier des services sociaux pour lesquels ils payent chaque jour par leurs contributions au trésor public ! Le trésor public, c'est ton argent qu'on coupe chaque jour quand tu payes le taxi ou quand tu fais les autres achats ou payes des services publics.

Ce monsieur qui te demande le tchoko à la mairie ou au Commissariat pour signer tes papiers est un voleur ! Sache que c'est toi qui le payes chaque fin du mois par ta contribution au trésor public !

Et le trésor public, sache que tout le monde y contribue ! même les enfants de la rue !

Il n'a donc aucun droit de demander encore un autre salaire à qui que ce soit !

Il dit que son salaire est bas ? C'est un bandit ! Presque tout le monde a un salaire bas, ou même pas du tout comme toi-même qu'il veut arnaquer ! Tous, on fait avec !

Tu as donc le droit de savoir que cet agent est utilisé pour le bien de toute la société, de ta famille et de toi-même, et non de quelques individus, des voleurs au col blanc!

Comment restes-tu donc indifférent au vol des fonds publics, aux pots de vin qu'on te demande pour des services qui te sont réservés de plein droit ? Serais-tu indifférent à la souffrance que tu vois autour de toi ?

Penses-tu que certains enfants sont nés pour passer leur vie dans la rue et mourir de faim, de froid, de choléra, et de paludisme ?

Penses-tu que c'est normal qu'après l'école tu n'aies pas d'emploi, ni toi, ni tes parents, ni tes enfants ?

Penses-tu que c'est normal que tu vois mourir tes proches dans des hôpitaux par manque de soins ?

Penses-tu que c'est normal qu'un individu prenne à lui seul 54 milliards dans un pays où le camerounais moyen n'a pas 300 francs pour manger chaque jour ?

Et tu restes là les mains croisées, comme si tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes !

Comment peux-tu faire la grasse matinée en temps de guerre ?

En temps de guerre, on veille ! On n'a guère de sommeil si on n'est rassuré que nos enfants sont à l'abri !

Alors, mets-toi à l'abri ! Mets tes enfants à l'abri !

La corruption nous a plongés dans une crise qui demande à toutes les familles, écoles, Eglises, associations, entreprises, administration, etc., de décréter leur état d'urgence !

La guerre dans laquelle la corruption nous a plongés demande que les jeunes ne grandissent qu'avec le rêve de sauver leur pays !

Que nos jeunes étudiants réfléchissent sur les moyens de sauver l'administration camerounaise : informaticiens, managers, juristes, sociologues, psychologues, anthropologues, etc. que tous cherchent nuit et jour la solution à cette gangrène !

Ainsi, tous, et surtout toi, mettrons la main à la pâte pour faire tomber ce monstre géant qui a fait de nos vies un enfer.

Et là, tu peux agir ! Doutes-tu de tes capacités ?

Connais-tu l'histoire de David contre Goliath dans la bible ?

Tu as le soutien de Dieu, puisque tu luttas pour ton peuple, pour une bonne cause !

Alors, tu peux faire tomber le Goliath du Cameroun, qu'est la corruption.

Même si tu n'as que la fronde de David, tu peux prendre la corruption à la nuque et la voir s'écrouler comme un baobab qu'on abat !

Alors, l'histoire retiendra que tu as été d'une aide salvifique dans l'anéantissement de la corruption, ne fût-ce que dans ton service.

L'histoire retiendra que c'est grâce à toi que les enfants ne meurent plus dans les hôpitaux, que c'est toi qui as essuyé les larmes des familles endeuillées et épargné les autres d'un deuil !

L'histoire retiendra que c'est grâce à toi qu'on peut faire un concours et réussir, parce qu'on l'a mérité !



L'histoire retiendra que c'est grâce à toi que des millions de jeunes camerounais errant dans les quartiers travaillent dans les entreprises, les hôpitaux, les plantations, les usines, les bureaux, les universités, les écoles, etc., pour sortir leur pays de la précarité et en faire un pays développé, où on est fier de vivre. Et plus un pays où on ne rêve que de partir !

### **Pour cela, les camerounais ne te demandent pas le ciel et la terre !**

Ils demandent que tu les aides en dénonçant la corruption que tu vois, ou que tu subis !

Ces millions de victimes de corruption demandent que tu uses de ton statut pour faire ce qui est à ton niveau !

Si tu es d'une cellule de lutte contre la corruption, ils demandent que tu saches que leurs sorts dépendent de toi, que tu fasses bien ton travail ! Que tu dénonces sans complaisance ! Ils disent que tu ne peux pas protéger un individu au mépris d'un peuple ! Que tu donnes une issue victorieuse aux cas de dénonciation qui te sont soumis !

Si tu es membre de la CONAC, à quelque niveau que ce soit, ils demandent que tu sois leur prophète, en traduisant en justice, tous les coupables de corruption !

Si tu es membre de l'opération Epervier, ils demandent que tu preserves leur patrimoine en traduisant en Justice tous ceux qui ont confondu les caisses publiques avec leurs poches !

Ils te le demandent de tout cœur, comme une masse de jeunes écoliers, abandonnés et criant à l'aide, ils te crient à l'aide ! Pitié !

Si tu es enseignant, ils te supplient d'éradiquer de la tête des enfants l'esprit de corruption, ils savent que tu peux le faire ! A condition que tu l'aies à cœur, et que tu insistes sans cesse !

Si tu es juge, ils te crient à l'aide ! Que tu les délivres de l'injustice, épargnant l'innocent sans défense ! Que tu cloues le coupable afin que règne la justice camerounaise qui leur tient tant à cœur, et dont ils t'ont confié les commandes !

Si tu es prêtre où pasteur, ils te crient au secours ! Que tu montres à tes fidèles qu'arnaquer un peuple c'est le pire des péchés qu'on puisse commettre ! Que foi et corruption sont comme l'eau et le feu : incompatibles !

Si tu es acteur de la société civile, ils te supplient de les soutenir sans faille dans la lutte. Que tu ouvres les brides de la corruption que tu connais si bien, que tu y dénonces sans complaisance tout acteur de corruption, même les simples tentatives de corruption !

Si tu es un simple citoyen qu'on veut arnaquer dans un service administratif, ils te supplient, que tu demandes le service de lutte contre la corruption du service en question et que tu ailles t'y plaindre. Ou encore, que tu glisses ta plainte de dénonciation dans le box de dénonciation ou de suggestion que tu verras fixé à un mur là-bas !

Si tu es chef de service administratif, juge, avocat, membre de la CONAC ou de l'opération Epervier, ils te prient de les protéger contre tout acte de représailles, dont ils pourraient être victimes quand ils dénonceront les actes de corruption dont ils auront été victimes!

Ainsi, tu auras libéré de nombreux camerounais de l'enfer dans lequel ils sont nés, dans lequel ils ont grandi, vivent, et qu'ils rêvent sans cesse de voir finir !

Ces camerounais, citoyens sans défense, te disent d'avance merci, infiniment merci ! Merci au centuple ! Que Dieu t'en sache gré et te bénisse !

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### **Quelques ouvrages et études**

- Christian DJOKO, *comprendre la corruption au Cameroun*, <http://www.cameroonvoice.com>, le 23.04.14.
- Dynamique Citoyenne, *Lutte contre la corruption: Pourquoi le Cameroun échoue ?*, Quotidien Actu du 12 Décembre 2013.
- Friedrich EBERT STIFTUNG : (sous la direction de TITI NWEL P.) : *De la corruption au Cameroun*, Yaoundé, FES, 1999.
- Friedrich EBERT STIFTUNG, *La lutte contre la corruption au Cameroun de 1999 à 2008*, étude réalisée par Pierre TITI NWEL, Yaoundé, PUA, 2009.
- G. BLUNDO & J.P. OLIVIER DE SARDAN, *La corruption au quotidien en Afrique de l'Ouest. Approche socio-anthropologique comparative: Bénin, Niger et Sénégal*.
- Jean-François MATTÉI, *L'imperfection éthique des systèmes économiques : une approche philosophique*.
- Julien NIMUBONA et Christophe SEBUDANDI, *Le phénomène de la corruption au Burundi, Révolte silencieuse et résignation*, Bujumbura, 2007.
- Lexique des termes juridiques, 2010 ; 17e édition – Dalloz
- Lucien AYISSI, *Corruption et gouvernance*, Presses Universitaires de Yaoundé, 2003, 188p.
- Mermoz KOUZOUKOA, « Approche sociologique du phénomène de la corruption », [www.centrafricmatin.org](http://www.centrafricmatin.org), 22 Juillet 2011.
- NIMUBONA Julien, *Analyse des représentations du pouvoir politique : le cas du Burundi*, Villeneuve d'Ascq, Presse du Septentrion, 2003.
- PWYP-Cameroun, *rapport de l'étude Connaissances, perception et attente des populations riveraines des sites d'exploitation par rapport à l'ITIE et l'exploitation des ressources extractives*, 2013.
- Reynald EUGENE, *La douane face à la corruption, Vision des autorités douanières pour ce 21e siècle*, 2007, Haïti, 2007.
- Robert KLITGOARD, *combattre la corruption*, Nouveaux horizons, 1988.

- YOUNESS ELKADI, *la lutte contre la corruption et la moralisation de la vie publique au Maroc*, 2006.
- Zenü NETWORK, *La corruption dans le secteur de l'éducation, le cas de la Région de l'Ouest Cameroun*. (Sous la direction de Flaubert DJATENG),

### **Rapports et déclarations**

- ACERAC, *L'Eglise et la Pauvreté, plaidoyer pour la promotion de l'humain dans la gestion des ressources naturelles (2002-2007). Quelles leçons ? Quel avenir ?*, Juillet 2008.
- CENC, *Lettre Pastorale des évêques du Cameroun aux chrétiens et à tous les hommes de bonne volonté sur la corruption*, 2000.
- Justice et Paix ACERAC, *Rapport de l'Atelier Justice et Paix ACERAC, Douala, Décembre 2013*.
- CONAC, *Rapport sur l'état de la lutte contre la Corruption au Cameroun en 2011*.

### **Quelques périodiques utilisés**

- Le lien Nkeng Shalom N°002 de Novembre 2001.
- Le quotidien camerounais le Messager du 02 Avril 2013.
- Le quotidien d'information camerounaise la Nouvelle Expression du Lundi 15 Septembre 2014.
- Le quotidien camerounais *Aurore Plus* du 12 Juillet 2013.
- Le quotidien camerounais Mutation du 13 Décembre 2012.
- Le quotidien camerounais «Le Jour», N° 1730 du 23 juillet 2014.

### **Autres documents**

- Cathéchisme de l'Eglise Catholique, nouvelle édition POCKET, Paris, 1997.
- Président de la République du Cameroun, *Code de Procédure Pénale du Cameroun*, N°2005/007 27 Juillet 2005.

### **Quelques sites internet consultés**

- [http://fr.wikipedia.org/wiki/Corruption\\_au\\_Cameroun#mw-navigation](http://fr.wikipedia.org/wiki/Corruption_au_Cameroun#mw-navigation), le 03.04.14.
- <http://www.wagne.net/csp/presentation/documents/corruption.htm>, le 15.05.14.
- <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Corruption.htm>, le 03.04.14.

# COLLABORATION

## 1 - AUTEURS



Magloire NDONGMO  
Sociologue



David BAYANG  
Juriste

## 2 - COMITÉ DE RELECTURE



Communauté des Sœurs Xavières du Cameroun

## 3 - DESSINS

Mathieu MBAÏ, Caricaturiste

## 4 - SCÉNARIOS

David BAYANG

## 5 - PORTEUR DU PROJET



Service National Justice et Paix (SNJP)  
Conférence Episcopale Nationale du Cameroun (CENC)  
BP 1963 Yaoundé (Mvolyé) – CAMEROUN

## 6 - PARTENAIRE FINANCIER À CE PROJET



## 7 - IMPRIMERIE



Gamma Print - Yaoundé  
B.P.: 7001 Yaoundé Cameroun  
E-mail : pat\_song2006@Yahoo.fr

Edition Avril 2015

